



Agriculture & Alimentation

Pour de nouvelles coopérations et solidarités

- 2023 -



Cofinancé par :

UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage en Bretagne /



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

En partenariat avec :



SOMMAIRE

ÉDITOS _____ P.3-5

INTRODUCTION _____ P.6

01

Parcours installation transmission _____ P.16

Les constats

1. L'impératif du renouvellement des générations
2. Une dynamique réelle mais insuffisante
3. La montée en puissance du salariat et du sociétariat
4. Des coûts d'installation croissants
5. Le rôle clé du foncier
6. Un métier qui peut générer du mal-être
7. De nouvelles aspirations

Les enjeux identifiés

Les points de vue des participant·e·s

Les pistes concrètes

02

Parcours Alimentation _____ P.24

Les constats

1. L'alimentation, un facteur-clé de la santé
2. La place prépondérante de la restauration collective
3. La qualité des produits utilisés en restauration collective : peut mieux faire !
4. L'épineuse question du traitement des biodéchets
5. En Bretagne, un taux de pauvreté et des inégalités de revenus plus favorables qu'ailleurs

6. La pauvreté en agriculture, un sujet avéré en Bretagne
7. Un contexte inflationniste qui impacte le budget alimentaire des ménages
8. Une prévalence des maladies fortement marquées par les inégalités sociales
9. Une aide alimentaire en fort développement et qui questionne
10. Éduquer sans moraliser

Les enjeux identifiés

Les points de vue des participant·e·s

Les pistes concrètes

03

Parcours Filières _____ P.38

Les constats

1. La Bretagne, terre nourricière
2. Le maillon de la production, encore marqué par le collectif
3. Spécialisation et concentration des filières de transformation et de distribution
4. Des filières largement internationalisées
5. Un complexe agro-industriel fragile
6. Une répartition contrastée de la valeur
7. Des circuits courts et de proximité qui résistent

Les enjeux identifiés

Les points de vue des participant·e·s

Les pistes concrètes

04

Parcours changement de culture _____ P.48

Les constats

1. De la disette à l'abondance, une mise en perspective historique du système alimentaire
2. Un enjeu de sureté publique et de résilience
3. PAT et PTCE, un cadre pour relocaliser les systèmes alimentaires
4. La coopération en agriculture, un poids historique dans l'Ouest
5. Des pratiques qui se renouvellent inégalement sur les territoires
6. Et aujourd'hui, quels enjeux ?

Les enjeux identifiés

Les points de vue des participant·e·s

Les pistes concrètes

FICHES INITIATIVES _____ P.56

15 initiatives bretonnes à découvrir pour une alimentation et une agriculture durables.

ÉDITOS



Aborder la question de l'agriculture et de l'alimentation en Bretagne n'est pas

chose anodine. Le modèle agricole breton est aujourd'hui vu par de nombreux observateurs comme participant à l'expansion d'une agro-industrie destructrice des terres et de leurs paysan·e·s. Ce mouvement, fortement soutenu par les orientations politiques en matière d'agriculture, interpelle les acteurs de l'ESS (dont les coopératives agricoles sont membres) du fait d'un vécu inacceptable de nombreux agriculteur·rice·s, de situations dramatiques, d'un sentiment de rejet, d'incompréhension, de trahison. Ainsi, une métamorphose des exploitations maraîchères et d'élevage s'impose, pour une terre de nouveau confiée au talent et à l'expertise paysanne.

Dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (SRESS), portée en coopération entre les acteurs de l'ESS, la Région Bretagne et l'État, nous avons choisi d'aborder le sujet sous le prisme de l'ESS. L'économie sociale et solidaire, que nous appelons à devenir la norme de l'économie de demain, nous invite à revenir à une économie réelle, au service des personnes, une économie ci-

toyenne car développée à partir d'engagements citoyens, professionnels, au sein de projets collectifs, de coopération sur les territoires de vie, où le développement et la protection de la biodiversité sont incontournables.

L'économie sociale et solidaire se définit par ses statuts qui garantissent, lorsque l'esprit de ceux-ci est bien respecté, le pouvoir d'agir des personnes engagées. Cette approche nous paraît de fait particulièrement adaptée pour permettre l'émergence d'une nouvelle agriculture, qui ouvre la voie des coopérations entre producteur·rice·s ; consommateur·rice·s, citoyen·ne·s au service du bien commun que constitue la terre, pour nous proposer une alimentation saine, de qualité et accessible à tou·te·s.

Travailler au renouveau de la coopération en agriculture était donc l'objet de cette première journée du 4 octobre 2023, ouverture d'un chantier pour déterminer les nouveaux fondamentaux au service des enjeux. Nous souhaitons poursuivre les échanges avec tous les acteurs concernés. Vous en trouverez ici quelques éléments de restitution et des pistes pour la suite.

Michel Pier JÉZÉQUEL
Président de la Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et Solidaire de
Bretagne



Agriculture : ce mot définit une partie de notre identité bretonne. Il résonne dans chaque famille, a façonné les territoires bretons depuis fort longtemps, suscite très souvent de la passion ! C'est un enjeu essentiel en Bretagne. 4000 installations agricoles par an en 2028 : voilà l'ambition politique que s'est fixé le Conseil régional de Bretagne. Nécessaire pour assurer le renouvellement des générations et maintenir notre vocation agricole, nécessaire pour assurer une alimentation de qualité pour tous, nécessaire pour préserver nos paysages. Mais ce monde agricole doit évoluer et le Conseil régional entend l'accompagner : nous promovons le « bien manger pour tou·te·s » dans nos lycées tout particulièrement en exigeant des produits locaux, biologiques dans les assiettes de nos jeunes ; nos investissements agricoles sont conditionnés à des démarches d'agroécologie et de transition ; un plan bio ambitieux a été adopté.

Et nous avons besoin de l'ESS pour proposer des solutions différentes, pour expérimenter de nouvelles manières de faire dans les domaines de la formation, l'accès au foncier via des propriétés collectives, l'accessibilité alimentaire, la préservation et la restauration de nos ressources en eau et biodiversité. Je suis convaincue que l'ESS apporte des alternatives pertinentes pour répondre aux défis environnementaux et sociaux qui sont les nôtres mais aussi répondre aux aspirations de la société : paysan·ne·s, consommateur·rice·s, citoyen·ne·s. Avec 2 maîtres mots : pouvoir d'agir et coopération.

Vous trouverez dans cette publication des pistes d'action, des expérimentations pour solutionner les besoins des territoires. Cette journée du 4 octobre était le lancement d'une dynamique régionale. Il ne tient qu'à nous, collectivement, de la poursuivre !

Gaëlle LE STRADIC
Conseillère régionale de Bretagne, déléguée à l'économie sociale et solidaire





Face aux enjeux majeurs de la transition écologique, de renouvellement des générations, de souveraineté alimentaire et d'accès par tous à une alimentation saine et de qualité, les acteurs bretons, publics comme privés, font face à la nécessité d'adapter leurs pratiques, leur organisation et leur modèle. L'objectif est d'apporter des réponses nouvelles à des besoins en évolution. Terre historique d'agriculture, la Bretagne a toujours su montrer sa capacité à évoluer et à innover pour faire face aux nombreux défis qu'elle a déjà traversés.

L'économie sociale et solidaire représente 18% de l'emploi privé breton, 13% de l'emploi dans les secteurs agricole et agro-alimentaire, grâce notamment à une forte présence des coopératives agricole et agro-alimentaire. Par sa capacité à trouver des réponses innovantes au plus près des besoins des territoires et à organiser des coopérations nouvelles associant étroitement les citoyens, elle participe aussi de

longue date à la diversité de l'écosystème économique breton, comme elle l'a montré à l'occasion de la crise sanitaire.

Engagés résolument sur ces questions, chacun dans son champ de compétences, l'État et l'ensemble des collectivités territoriales pourront s'appuyer sur les réponses originales que l'ESS peut contribuer à apporter. En lien avec l'éventail plus large des solutions et outils portés par les autres acteurs des secteurs agricole et agro-alimentaire, pour construire une politique publique globale, articulée et intégrée. A cet égard, le succès de la journée du 4 octobre 2023 et les pistes de travail d'ores et déjà dégagées au fil de ses riches débats, apparaissent prometteurs, notamment en termes de nouvelles formes de coopération, d'aide à l'installation de nouveaux exploitants ou bien de l'accès en circuit court à une alimentation de qualité.

Jean-Christophe BOURSIN
Secrétaire général aux affaires régionales,
Préfecture de la Région Bretagne

INTRODUCTION

■ Contexte

La Bretagne est confrontée à d'immenses défis sociaux et environnementaux : le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, les déséquilibres territoriaux et le maintien de la cohésion sociale. L'accélération des transitions pose la question de la remise en cause de certains modèles de développement et d'organisation territoriale comme d'occupation de l'espace, de gestion des ressources, du foncier, du mode de vie, etc. **Le sujet de l'alimentation et de l'agriculture balaye ces enjeux transversaux** : il soulève des enjeux d'ordre social – garantir à toutes et tous l'accès à une alimentation de qualité – **environnemental** – produire en respectant les écosystèmes naturels – et **économiques** – fournir des emplois de qualité et développer les territoires.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont présents sur l'ensemble de la chaîne de valeurs : production, transformation, distribution, restauration collective, défense des consommateur·rice·s, éducation à l'alimentation et à l'environnement, préservation de la biodiversité, etc. Et dans ce domaine comme dans d'autres, **les acteurs de l'ESS sont souvent pionniers de l'innovation sociale**, pour proposer des réponses collectives et durables aux enjeux sociétaux.

Accompagner la transformation du modèle agricole et alimentaire sur le ter-

ritoire breton est l'un des axes de la Stratégie régionale de l'ESS 2024-2024 validée par les partenaires que sont l'État en région, la Région Bretagne et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) de Bretagne, avec les objectifs suivants :

- **l'ESS** - comme rassemblement **des démarches collectives** d'installation, de production, de transformation et de distribution - est **au cœur de ce changement** ;
- des **réponses concrètes sont expérimentées ou développées**, notamment en matière d'installation de nouveaux actifs agricoles.

Dans un contexte marqué par **la préparation d'orientations stratégiques régionales et nationales** ;

- le projet de Pacte-Loi d'Orientation Agricole (PLOA), pour répondre aux défis du renouvellement des générations et d'adaptation au changement climatique au niveau national ;
- le Programme National de l'Alimentation, de la Nutrition et du Climat (PNANC) ;
- l'adoption en février 2024 de la stratégie agricole du Conseil régional, les acteurs de l'ESS et leurs partenaires sont mobilisés pour contribuer à ces travaux.

Objectifs

Afin de favoriser le lancement d'une dynamique régionale « Agriculture & Alimentation », un événement a été organisé le 4 octobre 2023, destiné aux organisations de l'ESS agissant dans ce champ, mais aussi à tous les acteurs intéressés par la thématique, partenaires publics, chercheur·euse·s, société civile. Il avait pour objectifs majeurs de :

- Donner à voir **ce que l'ESS apporte comme nouvelles « solutions »** aux enjeux des transitions alimentaires et agricoles ;
- Développer l'interconnaissance pour **favoriser le travail en commun** ;
- Identifier des leviers d'actions concrets pour accompagner ces transitions et **nourrir les réflexions en cours sur les politiques publiques** de l'agriculture et de l'alimentation.

Plus de 160 acteurs d'horizons très divers se sont ainsi retrouvés au Campus Sciences & Nature Le Gros Chêne à Pontivy. Ce document de synthèse traduit leurs attentes et propositions pour favoriser des **relations basées sur les coopérations et les solidarités** plutôt que sur la concurrence, construire un **système agricole et alimentaire équilibré** et permettre à chacune des parties prenantes de **trouver sa place de façon durable**.



Partenariats

Cet événement a été porté par un collectif d'acteurs animé par la Cress Bretagne et composé de :

- La FR CIVAM
- Terre de Liens Bretagne
- Le réseau des Jardins de Cocagne
- La Maison de la Consommation et de l'Environnement
- Le réseau Biocoop
- Le réseau GAB-FRAB (Fédération régionale des agrobiologistes de Bretagne)
- Les Scop et Scic de l'Ouest
- Les pôles ESS, et notamment ceux du pays de Fougères et du Centre Bretagne
- L'État (Préfecture de Région, DREETS Bretagne et DRAAF Bretagne)
- Le Conseil régional (Service ESS et Service Agriculture)

Alimentation et agriculture dans l'ESS Bretonne

Repères quantitatifs sur l'emploi et les établissements

David Ison,
Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire à la Chambre régionale de l'ESS Bretagne.

Comment l'Économie sociale et solidaire est-elle observée ?

Le périmètre d'observation de l'ESS a été co-construit par l'INSEE et le réseau des chambres régionales de l'ESS depuis 2008. En cohérence avec la loi Hamon de 2014, il est défini par une liste de catégories juridiques issues des grandes familles statutaires de l'ESS : associations, coopératives, mutuelles et fondations. Les outils de la statistique nationale ne permettent pas à ce jour d'inclure les données des sociétés commerciales de l'ESS dans ce périmètre d'observation.

La typologie des secteurs utilisée est conçue à partir de la nomenclature d'activités française (NAF) sur la base des codes d'activité principale déclarés par les entreprises (APE). L'utilisation de nomenclatures communes à l'ensemble de l'économie permet de situer l'ESS dans le contexte général.

NB : Tel qu'il est construit (à l'image de la loi ESS), ce périmètre n'intègre aucun critère d'« utilité sociale » pour les structures de statut d'économie sociale.

Des données qui tronquent la réalité

Pour observer l'ESS (voir encadré), la principale source mobilisée est la **base de données FLORES de l'INSEE**, qui permet d'analyser le tissu économique local (entreprises, emplois). Cette source n'est pas spécifique à l'ESS et présente ainsi l'avantage de pouvoir situer l'ESS au sein de l'économie locale (publique et privée).

Mais elle génère aussi un certain nombre de limites. En l'absence d'autres sources de données accessibles, l'observation se focalise sur les données d'emploi : les structures non-employeuses n'apparaissent donc pas dans les données (cas de certaines CUMA, des AMAP etc.). Fondée sur l'activité principale, la nomenclature d'activités française ne permet pas d'appréhender la multi-activité qui caractérise généralement l'ESS (par exemple des associations d'éducation populaire ou d'éducation à l'environnement).

Cette approche quantitative rappelle ainsi **le poids toujours considérable de la coopération agricole au sein de l'ESS bretonne** mais ne permet pas de **révéler une ESS des transitions**, invisible en l'état actuel des outils d'observation.

Le poids considérable du système agro-industriel au sein de l'ESS bretonne

Un périmètre essentiellement coopératif

L'ESS Bretonne compte

477 

établissements

10 821
ETP

dans les secteurs de
l'agriculture
et de
l'alimentation



Ces secteurs représentent 13% des ETP de l'ESS (contre 10% en France). L'ESS bretonne totalise 7% des ETP de l'ESS en France mais 13% des ETP du périmètre agricole et alimentaire.

En Bretagne,

les coopératives

représentent

85%

des établissements

94%

des postes en Equivalent Temps Pleins (ETP)

Le reste des organismes est composé d'associations. Les mutuelles et fondations ne sont pas présentes sur ces secteurs d'activité.

Dans l'ensemble de l'ESS bretonne, les coopératives ne représentent que 13% des établissements et 21% des ETP.

Le poids de la coopération agricole est un des facteurs explicatifs de la place singulière de l'ESS dans l'économie bretonne.

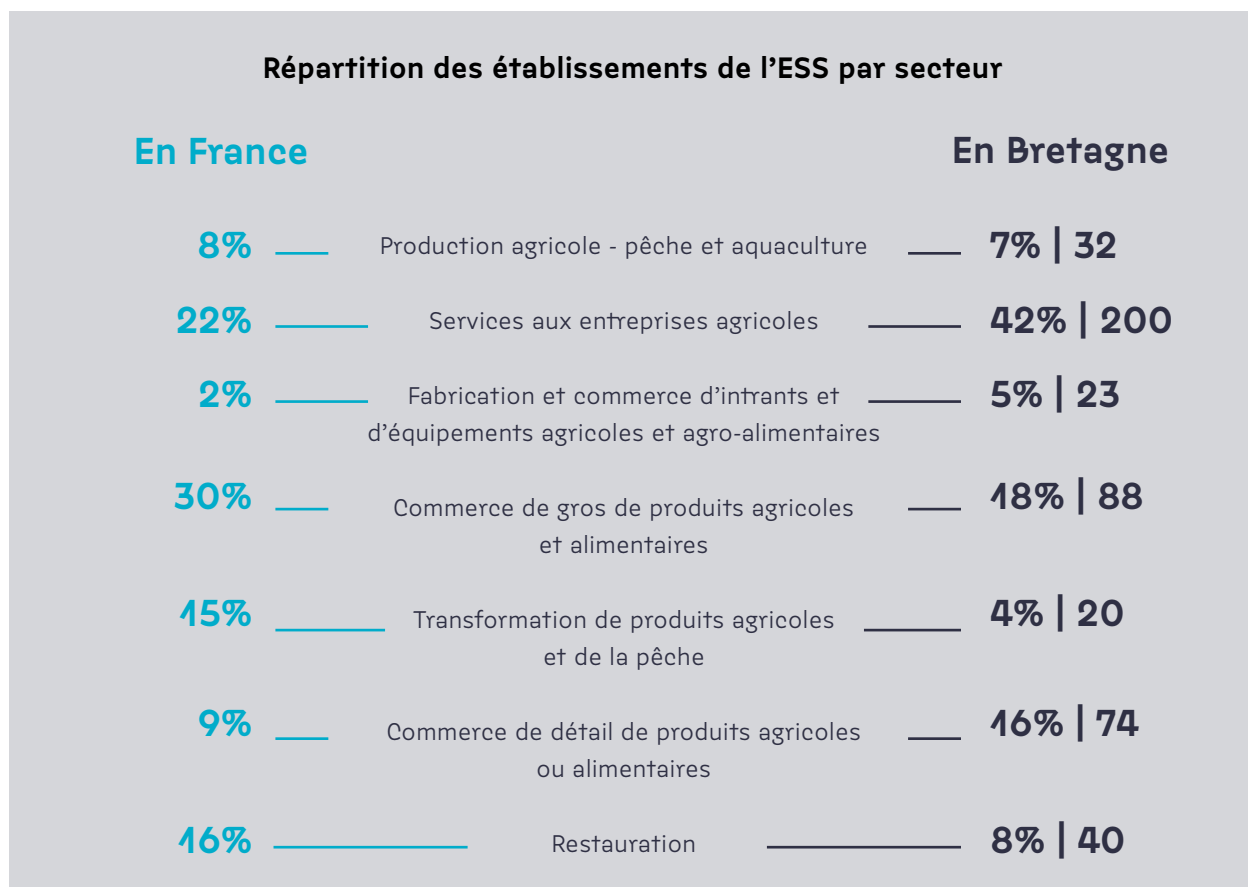
4 établissements sur 10 dans les services aux entreprises agricoles

Avec 42% des établissements, les activités de services aux entreprises agricoles dominent largement le périmètre agricole et alimentaire de l'ESS, CUMA (coopérative d'utilisation du matériel agricole) et groupements d'employeurs agricoles principalement. La Bretagne se distingue nettement de la moyenne française (22%). Le développement des CUMA y est très important et elles sont plus fréquemment employeuses qu'au plan national.



Répartition des établissements de l'ESS par secteur

Un autre trait saillant du périmètre est le développement **des activités de commerce de détail de produits agricoles et alimentaires : 16% des établissements en Bretagne** contre 9% en France. La région s'illustre en effet par un développement marqué des coopératives de consommateurs et de SCOP dans la distribution de produits issus de l'agriculture biologique.





Plus de la moitié des emplois dans le commerce de gros et la transformation de produits agricoles

Le commerce de gros et les industries de transformations ne représentent que 22% des établissements mais 63% des ETP. Ce sont en effets de grands établissements.

Répartition des ETP dans l'ESS par secteur

En Bretagne, l'ESS représente **25% de l'emploi dans le commerce de gros de produits agricoles.**

Répartition des ETP dans l'ESS par secteur

En France

En Bretagne

8%	Production agricole - pêche et aquaculture	3% 373
22%	Services aux entreprises agricoles	13% 1451
2%	Fabrication et commerce d'intrants et d'équipements agricoles et agro-alimentaires	9% 946
30%	Commerce de gros de produits agricoles et alimentaires	36% 3904
15%	Transformation de produits agricoles et de la pêche	27% 2871
9%	Commerce de détail de produits agricoles ou alimentaires	9% 996
16%	Restauration	3% 281

Place et enjeux de l'économie sociale et solidaire

Interview

Damien Rousselière est enseignant-chercheur à l'Institut Agro Rennes-Angers, membre de l'unité mixte de recherche SMART qui regroupe recherche et enseignement en économie appliquée à l'agriculture, à l'alimentation et à l'environnement.



Quelle analyse faites-vous de la présentation des données quantitatives du poids de l'ESS dans les champs de l'agriculture et de l'alimentation ?

En économie, un indicateur est perçu comme bon s'il est stable dans le temps et facile à collecter. L'INSEE a retenu l'emploi et le nombre d'établissements pour ces raisons. Mais **les données d'observation disponibles occultent deux points**. D'une part elles **ne représentent pas l'intégralité de l'activité de l'ESS** : l'appui à l'installation et à la transmission, l'éducation à l'alimentation saine et durable, la lutte contre la précarité alimentaire, l'insertion, l'utilisation du matériel en commun.... D'autre part **elle ne rend pas compte de la valeur ajoutée de l'ESS**, en matière de diversité de ses contributions (bénévolat, contributions directes, contributions indirectes...) et de ses impacts.

Prenons l'exemple des **Cuma** : 80% d'entre elles n'ont pas de salarié·e·s et fonctionnent via l'entraide agricole. A ce titre elles s'appuient souvent sur des **banques de travail qui sont invisibles pour l'outil statistique. Mais elles génèrent trois types d'effets sociétaux**. On peut d'abord citer **un gain d'efficacité** au travers de la planification de la production. Ensuite, l'évolution vers **des pratiques agro-écologiques** est facilitée en raison des échanges entre adhérent·e·s de la Cuma. Enfin on peut mettre en évidence des effets de débordement, la présence de CUMA **forçant les entreprises de travaux agricoles à s'aligner aussi bien dans leur prix que dans leur service** au risque de sortir du marché. Ainsi la présence de CUMA bénéficie également à des agriculteur·rice·s non membres.

Ces effets sont par définition difficiles et coûteux à mesurer. Cela incite à travailler sur le dé-

veloppement d'indicateurs pertinents pour identifier et caractériser les contributions de l'ESS sur les dimensions sociale, économique, paysagère, ou environnementale.

En agriculture, le renouvellement des générations constitue un défi majeur actuellement. Quel est votre point de vue sur ce sujet ?

Le statut de l'exploitation agricole représente un enjeu fondamental. Des questions importantes se jouent autour de ce statut, comme par exemple **la qualité de vie, l'équilibre vie familiale - vie professionnelle, ou la mobilité professionnelle**, c'est-à-dire la facilité d'entrée et de sortie dans le métier, ce dernier n'étant plus considéré comme une assignation à vie. On peut citer l'exemple de trois jeunes di-

plômé·e·s ingénieur·e·s en horticulture qui se sont lancés, via l'initiative « La Ferme dans le Guidon », en 2023 dans un tour de France collectif à vélo à la rencontre des agriculteur·rice·s afin de réfléchir à l'équilibre entre le travail et les autres engagements de leur vie.

La transposition/adaptation d'outils juridiques venus d'autres secteurs (Scop, Coopérative d'activité et d'emploi...) **offre l'opportunité** de mieux prendre en compte les aspirations nouvelles des candidat·e·s à l'installation. L'entrepreneuriat est souvent perçu comme une démarche individuelle alors qu'en réalité les entrepreneuses et entrepreneurs s'inscrivent dans des réseaux d'échange et de soutien. Ces outils proposent un cadre à des démarches plus collectives.

Optim'ism

« Fais pousser ton emploi »

Max Schaffer dirige Optim'ism.



Optim'ism est une entreprise solidaire basée à Riante à côté de Lorient. Membre du réseau Cocagne, elle développe des activités économiques viables pour des personnes en situation d'exclusion. Face au double-constat d'effondrement du nombre de fermes et de rupture entre le milieu de l'insertion et le milieu agricole, elle a rele-

vé le défi de travailler sur l'installation agricole. Et donc de s'attaquer aux freins majeurs que sont le manque de confiance en soi, les difficultés d'accès au foncier et la recherche de financement. « Fais pousser ton emploi » est la réponse trouvée sous la forme d'un chantier d'insertion et mise en musique en partenariat avec le CFPPA de Pontivy pour l'obtention du brevet professionnel « responsable d'entreprise agricole » (BPREA). Les personnes sont accompagnées au départ dans des fermes de petit format puis deviennent co-entrepreneurs durant deux années dans de petites structures (1 ha de terrain, 2000 m² de serres). Les choix d'investissement et de production sont effectués au départ par Optim'ism et transférés petit à petit aux personnes. Elles prennent en charge l'exploitation progressivement et finissent par reprendre une entreprise qui fonctionne avec des débouchés établis.

Au-delà de l'injonction à une alimentation saine et durable, accessible à toutes et tous, comment progresser dans ce sens ?

Les réflexions en faveur de **la sécurité sociale de l'alimentation**, comme celles menées à Brest, trouvent leur origine dans la naissance de la sécurité sociale au sein des caisses de solidarité et des mutuelles. On voit bien la filiation entre les deux démarches, qui indique aussi la marche à suivre pour progresser.

On butte très vite sur la question de l'approvisionnement, il faut réfléchir à la logistique et envisager les possibilités de mutualisation des équipements et des services et d'économies d'échelle.

Il y a ici un lien direct avec la structuration des filières agricoles et alimentaires ?

Concernant les filières agricoles et alimentaires, l'enjeu pour l'ESS est de les développer, de les ancrer, de les faire croître. Cela suppose de trouver des réponses pertinentes en matière de transformation et de commercialisation, de se mettre d'accord sur un niveau de gamme, de se coordonner entre acteurs de la chaîne. Quelques **exemples bretons ou ligériens peuvent être cités**, autour du thé, du houblon, de la vache nantaise. Pour cette dernière, outre la fonction alimentaire, des pratiques d'éco-pâturage génèrent aussi **des conséquences sur les paysages et contribuent à l'amélioration du cadre de vie.**

L'épicerie sociale en réseau de Brest

Alice Goulaouic est la coordinatrice chargée de développement pour l'épicerie en réseau.



Bien que de nombreuses associations travaillent à Brest sur l'aide alimentaire, aucune offre intermédiaire aux colis et aux circuits de distribution classiques n'existait, en-dehors d'une épicerie sociale étu-

dante. A l'initiative de la ville, un collectif d'associations s'est constitué afin de créer des épiceries solidaires de proximité. L'objectif est de permettre aux personnes concernées de faire face aux accidents de la vie et de bénéficier d'un accès le moins stigmatisant possible à des denrées alimentaires. Une première épicerie pilote a été initiée à Quizac en 2021, deux sont sur le point d'ouvrir, d'autres doivent suivre, en lien avec les mairies de quartier.

A ce jour le public des épiceries y accède par dossier ou sur prescription. Dans les projets futurs, la mixité des publics sera favorisée, grâce à des tarifs différenciés. Plusieurs sources d'approvisionnement local sont mobilisées : Banque alimentaire, Biocoop, grossiste, ferme urbaine et jardin d'insertion... L'épicerie en réseau a adhéré à l'Union nationale des groupements des épiceries sociales et solidaires (UQESS) pour améliorer l'approvisionnement et la logistique. Un autre fil est tiré sur le sujet des caisses d'alimentation.

De nouvelles formes de coopération voient le jour, par exemple autour de la propriété. Quel est votre regard sur ces évolutions ?

La propriété agricole constitue une problématique spécifique. **Il n'y a pas de réserves impartageables dans les GAEC**, qui sont les formes traditionnelles d'exploitation en collectif, contrairement à ce qu'avaient espéré les pionniers de l'agriculture de groupe à la française. Le capital et l'ensemble des facteurs de production sont cédés à chaque transmission. **Les fermes**, surtout celles situées en périphérie des zones urbanisées, sont ainsi traditionnellement considérées comme des **outils à valoriser au moment du départ à la retraite**. On assiste à un phénomène de surinvestissement dans les fermes, qui est incompatible avec le fait de dégager des

revenus suffisants et de transmettre facilement. **Les GFA citoyens tels qu'ils sont déployés par Terre de Liens sont une réponse à cette problématique.**

Sur la dimension de l'action, **passer à une échelle impactante suppose des changements juridiques.**

Un mot de conclusion ?

Le rôle d'aiguillon, de laboratoire, d'innovation de l'ESS est reconnu. La question intéressante à analyser est de savoir **comment et à quelles conditions l'ESS peut se développer et infuser dans l'économie générale**. Il s'agit d'articuler l'innovation et le passage à une échelle plus structurante. **Trouver des formes de coopération et de fédération est probablement une voie à explorer.**

Le mouvement en faveur de la propriété foncière et immobilière citoyenne est né au début des années 2000. Ce sont des organisations de citoyens solidaires avec les paysans ayant vocation à faciliter l'accès à des terres et à des bâtiments sur le très long terme. Il trouve son origine dans le manque de régulation foncière, qui se traduit en particulier par la perte d'une partie des terres à chaque transmission.

Aux côtés de l'association, la Fondation Terre de Liens est habilitée à recevoir des fermes en donation ou en legs ; elle achète également des terres grâce aux dons des citoyen-ne-s, au mécénat d'entreprises ou aux partenariats avec les collectivités. La Foncière achète des fermes qui sont ensuite louées à des fermiers et des fermières qui y développent une agriculture biologique, paysanne et de proximité.

Les groupements fonciers agricoles ont été créés au début des années 1960 pour faciliter le portage familial, puis utilisés par des mouvements citoyens, notamment sur

Le programme de recherche-action « Fonciers en commun »

Delphine Leroux est juriste salariée à Terre de Liens Bretagne.



le Larzac. Ils sont d'utilité sociale, mais ne relèvent pas de l'ESS et ne bénéficient pas de l'agrément ESUS.

Une recherche est en cours pour réaliser un état des lieux, identifier les freins de l'outil, identifier des solutions et faire des propositions pour changer de cadre légal et réglementaire. Le souhait de Terre de Liens est de créer un statut juridique de bien commun.

Terre de Liens

1. L'impératif du renouvellement des générations



En Bretagne, première région agricole de France, **le nombre d'exploitations agricoles est passé de 30 800 en 2010 à 25 000 en 2021 (- 19%)** [1]. C'est une tendance déjà ancienne qui s'accroît. Pour mémoire, il y avait environ 150 000 fermes bretonnes en 1 970 [2]. Et l'avenir s'annonce encore plus problématique.

En effet, parmi les **chefs d'exploitation bretons, 38% ont plus de 55 ans** [1]. Et **les départs anticipés** sont de plus en plus fréquents : on en dénombre 9 400 par an en France [3].

L'activité du secteur fournit **3,7% des emplois bretons** (2,2% en France). Les exploitations agricoles bretonnes emploient environ 66 670 actifs en 2021 dont 35 270 actifs familiaux (34 070 chefs d'exploitation, 1 150 conjoints collaborateurs, 50 aides familiaux) et un nombre estimé à 31 400 d'actifs salariés en équivalent temps plein [4].

La profession agricole traverse **une crise de succession majeure**, de moins en moins de personnes souhaitant ou étant en capa-

acité de reprendre la ferme familiale. Depuis des décennies, le renouvellement des actifs agricoles est trop faible pour stopper cette hémorragie des campagnes [4]. « On a 10 ans de retard pour traiter ce sujet » estime un paysan breton.

Dans un avis paru en avril 2020, le Comité Économique, Social et Environnemental (**CESE**) indique que **« pour garantir la sécurité alimentaire dans les prochaines décennies, assurer le dynamisme des zones rurales et réussir les transitions écologique, climatique, énergétique, économique et sociale qui s'imposent, la présence de très nombreux agriculteurs et salariés agricoles répartis sur l'ensemble des territoires est indispensable »** [5]. Cette affirmation est appuyée par différentes études basées sur des outils de projection et des travaux de prospective, qui estiment que, dans une trajectoire de décarbonation, l'agriculture serait le secteur qui bénéficierait de la plus forte hausse d'emplois, avec **près de 500 000 emplois supplémentaires sur les trente prochaines années** [6].

1. PARCOURS INSTALLATION/TRANSMISSION



2. Une dynamique réelle mais insuffisante

Avec 450 à 500 installations aidées par an sur la dernière décennie (600 à 750 aidées et non aidées de moins de 40 ans ; 4000 immatriculations au total), la Bretagne montre un certain dynamisme. Stabilisé à **1 installation pour 2,9 départs**, le taux de remplacement reste cependant inférieur à la moyenne nationale [7].

Quant au profil des nouveaux installés, 2021 a vu se renforcer quelques tendances lourdes : **48% d'installations hors cadre familial** (36% en 2020) ; **41% de personnes d'origine non agricole** (29% en 2020) [7].

79% des installations correspondent à des projets de **reprise**, en diminution de 40%

par rapport à 2020 : une centaine de projets sont donc le fait de **création** d'entreprises et d'activités. Et la moyenne de la Surface Agricole Utile (SAU) des projets d'installation est de 76 ha en 2021, en baisse également [7].

Contrairement à une idée reçue, on n'assiste pas à une féminisation du métier : **les femmes ne représentent que 24% des installations aidées en Bretagne en 2020**. Le nombre de cheffes d'exploitation diminue en France avec l'arrivée à l'âge de la retraite des conjointes installées tardivement [2].

3. La montée en puissance du salariat et du sociétariat

Si le nombre d'actifs familiaux agricoles a diminué en moyenne de 2,4% par an entre 2011 et 2021, le nombre de salarié·e·s a progressé de 2,3%. Ainsi, **la part du salariat dans l'emploi agricole est passée de 36% en 2011 à 47% en 2021** [4].

On note aussi une progression de l'agriculture sociétaire : **72% des agriculteur·rice·s sont en société en 2021, contre 66% en 2011**. Parallèlement, les outils de production se concentrent :

la surface agricole utile (SAU) bretonne moyenne s'établit en 2020 à 62 ha en moyenne. Près de 3 installations sur 4 se font aujourd'hui en sociétés. En 2021, 44% des porteur·euse·s de projet se sont installé·e·s en GAEC, 27% en individuel [4]. Depuis 2023, suite à une modification du code rural, les entrepreneur·euse·s sous statut SCOP ou SCIC peuvent être éligibles aux aides de la PAC. Ils peuvent bénéficier de ces aides européennes tout en ayant un statut de salarié-entrepreneur.

4. Des coûts d'installation croissants

Les outils de production se concentrent : la SAU moyenne a été multipliée par 4,8 depuis 1970 et s'établit en 2020 à 62 ha en moyenne [2]. Les investissements sont globalement de plus en plus importants. Tout cela rend le prix de reprise d'une ferme inaccessible pour la majeure partie des candidat·e·s à l'installation.

Le **coût de l'installation**, tout statut juridique confondu, **est à la hausse** sur le long terme. Il augmente légèrement en

2021 avec un montant moyen se situant autour de 505 000 €, soit 240 000€/associé, avec une grande variabilité en fonction des productions. Le montant moyen d'une installation individuelle est de 245 000€ en moyenne [7].



Des fiches récapitulatives des initiatives et actions présentées en atelier figurent à partir de la page 56



©Cress Bretagne

5. Le rôle clé du foncier

L'accès à la terre est l'un des principaux freins identifiés à l'installation, surtout pour les personnes non issues du milieu agricole et les candidat·e·s à l'installation hors cadre familial, qui n'héritent pas des terres, mais pas seulement.

Le premier problème est le faible taux de mutation de la terre agricole.

En moyenne, une terre est mise en vente tous les 75 ans [4]. Beaucoup de propriétaires sont dans une logique d'attachement et veulent conserver leur terre pour des raisons patrimoniales. Nombreux sont également ceux qui souhaitent décider de son avenir même s'ils s'en séparent, refusant de la vendre à des porteur·euse·s de projets qui ne reprennent pas les mêmes productions. Dans les zones littorales, l'espoir d'une plus-value par un changement d'usage sur le PLU « à urbaniser » bloque aussi les mouvements.

Enfin, un tiers de la SAU cultivée en France

appartient à des agriculteur·rice·s retraité·e·s bien qu'ils ne les cultivent plus. Face au niveau très faible des retraites agricoles, certain·e·s conservent même leur statut agricole pour recevoir les aides de la politique agricole commune européenne [4].

Le deuxième frein est le prix de la terre.

Dans un contexte de concurrence et de spéculation foncières, il contribue à un endettement important des candidat·e·s à l'installation, allant jusqu'à compromettre la pérennité du projet, voire le rendre impossible.

De nombreux propriétaires, surtout s'ils le sont par héritage et sont éloignés du pays et de l'agriculture, cherchent à vendre avec le meilleur profit, préférant céder leur terre à leurs voisins qui peuvent supporter d'acheter plus cher des terres en petite quantité pour agrandir leur ferme, ou à des industries agroalimentaires qui ont les moyens de proposer des prix élevés [4] et [8].

Le prix des terres en France a en moyenne doublé en 20 ans. En Bretagne, le prix moyen des terres et prés libres et non bâtis est de 5 960 € en 2022, en hausse de 0,7% par rapport à 2021 ; c'est un peu moins que la moyenne française qui s'établit à 6 130 € (+3,2% par rapport à 2021) [9].

Un troisième blocage vient de la multiplication des propriétaires.

Alors que les fermes s'agrandissent de plus en plus, le nombre de propriétaires par ferme explose par le jeu des successions : en moyenne, en 1980, un agriculteur louait ses terres à 3 ou 4 propriétaires ; en 2022, il est face à 14 propriétaires différents [4] et [8]. Reprendre la terre d'une ferme devient alors un vrai parcours du combattant avec le risque que le projet échoue faute de pouvoir acquérir une surface cohérente et suffisante.

Différents dispositifs voient le jour pour proposer du foncier aux porteur·euse·s de projet. Ils ne visent pas tous les mêmes objectifs et répondent à des logiques différentes.

6. Un métier qui peut générer du mal-être

Les personnes affiliées au régime agricole, consommant des soins et âgées de 15 à 64 ans, **ont un risque de mortalité par suicide supérieur de 43,2%** à celui des assurés tous régimes de la même tranche d'âge. Ce sur-risque est de 36,3% pour les non-salariés et atteint 47,8% pour les salariés agricoles [10]. De nombreux facteurs de difficultés sont aujourd'hui reconnus :

augmentation de la productivité, concurrence pour l'accès à la terre, externalisation du travail, isolement, charge de travail et horaires décalés, pression familiale, ouverture au reste de la société et modification du rapport au travail, difficultés financières, démarches administratives, image du métier...

7. De nouvelles aspirations

Les exploitations agricoles bretonnes sont traditionnellement tournées vers l'élevage ; l'orientation laitière domine. Des tendances nettes se dégagent du profil des nouveaux·elles installé·e·s, qui témoignent **de nouvelles aspirations : 20 % de projets hors grandes filières (maraîchage, ovins, caprins, équins, ostréiculture... et productions diverses) ; 23% de projets en vente directe ; 41% de projets de transformation ; 30% d'installations aidées en bio** [7].

De plus, les installations se révèlent parfois instables, avec **des départs précoces** (9 400 par an en France, notamment vers le salariat). Enfin, l'attractivité des métiers agricoles se manifeste essentiellement par **la possibilité de mener un projet personnel**, plutôt que de se fondre dans un modèle existant [3].

La demande d'accompagnement à l'installation collective augmente actuellement, sans que cela signifie que cette option soit retenue pour l'installation effective. L'installation en collectif est vue comme une réponse à différents enjeux contemporains de l'agriculture bretonne, tels que la nécessité de transformer les outils existants pour des productions plus diversifiées, la lutte contre l'isolement, l'installation de femmes, la possibilité de sortir du modèle chef·fe·s d'exploitation/salarié·e·s, le besoin de penser des parcours plus fluides... Mais la réussite ou l'échec d'un projet d'installation est muti-factoriel... Et la forme même du collectif peut varier, allant de l'association au « bon voisinage » (échange de coup de main, de service, de matériel de manière plus ou moins formelle).

Quoi qu'il en soit, l'installation en collectif ne se décrète pas et nécessite d'être préparée.



©Pexel-pixabay

- Renouvellement des générations
- Accès au foncier et plus généralement aux facteurs de production
- Résilience des territoires et transition agroécologique
- Cadre juridique de la propriété foncière et du bâti
- Financement et accompagnement de l'installation / transmission
- Attractivité des métiers
- Bien-être au travail
- Mobilité professionnelle
- Lutte contre l'isolement

LES POINTS DE VUE DES PARTICIPANT.E.S

Les participant.e-s aux ateliers du parcours « Installation/transmission » mettent l'accent sur la pression foncière et le morcellement des terres liés à l'urbanisation croissante et à l'accaparement des terres par les industriels. Ils soulignent l'opacité sur la disponibilité du foncier et la régulation défaillante du marché qui le concerne (rôle de la SAFER). De plus les outils de portage foncier (Région, Département) sont méconnus. Ce contexte génère une forte pression sur les porteur.euse.s de projets. L'absence de module sur le foncier dans le parcours d'installation apparaît problématique. Néanmoins la transmission en loca-

tion est perçue comme fonctionnant bien. Du côté des cédant.e-s, dont le lien avec les porteur.euse.s de projets est crucial au moment de l'installation, on constate un manque d'anticipation dans la transmission. Le faible niveau de retraite des agriculteurs et des agricultrices et à l'inverse leur fort niveau d'endettement, se conjuguent pour peser sur le prix de vente des outils de production. Selon les participant.e-s, la taille des fermes est déterminante dans le processus de transmission : l'installation sur de petites surfaces peut être viable sans aides (pour du maraîchage par exemple).

Au-delà de la coexistence de différentes visions de l'ESS, le manque de culture de l'ESS de la part de l'écosystème agricole au sens large (élu.e-s, banques, agriculteurs.trices...) est pointé. L'absence de reconnaissance des outils/statuts de l'ESS existants par l'administration agricole pour l'accès aux aides pose problème. Le placement financier citoyen est méconnu également. Sur ces questions, il y a besoin de changer d'échelle, avec l'appui des pouvoirs publics.

Les personnes présentes relèvent le nombre croissant de projets hybrides, difficiles à saisir et à accompagner, avec des problématiques de gouvernance qui sont à poser et travailler dès le départ. L'installation en collectifs présente des spécificités : des temporalités différentes entre membres, des mouvements de sortie et d'entrée, une capacité à travailler ensemble à tester.... Le facteur humain est

délicat à gérer et le collectif ne résout pas tout.

Globalement un manque de moyens d'accompagnement financier et humain est souligné. Il faudrait pouvoir toucher les personnes qui s'installent dans leur diversité (personnes en réorientation bac + 3 à 5, bac pro agri, personnes en insertion...).

LES PISTES CONCRÈTES

Pour faire du foncier agricole un bien commun

Il importe de **faire du foncier agricole un bien commun bénéficiant d'une gestion plus transparente**. Cela faciliterait l'installation de nouveaux producteurs agricoles **en cohérence avec les besoins des systèmes alimentaires territoriaux**.

Différents modes d'action et des moyens supplémentaires pourraient être mobilisés à cette fin, dans lesquels les acteurs ESS ont un rôle à jouer.

L'instauration d'une **coordination territoriale multi-partenaire incluant les élu·e·s, les acteurs de l'installation dont ceux de l'ESS et les citoyen·ne·s** sur la question du foncier-installation-transmission s'impose. Elle permettrait d'anticiper et de partager la connaissance des situations de cession et d'agir en synergie et en transparence en faveur du maintien d'un tissu agricole local.

Former les élu·e·s des collectivités territoriales à la question foncière et aux nouveaux outils de la propriété collective apparaît également comme une priorité. Les acteurs de l'ESS impliqués dans



©Cress Bretagne

l'accompagnement aux formes citoyennes de la propriété bénéficie d'une expertise à valoriser sur ce sujet.

Il s'agit aussi de continuer à **expérimenter, capitaliser et développer un plaidoyer en faveur des nouveaux outils de la propriété collective citoyenne**, afin de faire évoluer les statuts juridiques existants et de les faire connaître et reconnaître.

Enfin, il est nécessaire de **mieux accompagner les cédant·e·s et les porteur·euse·s de projets** pour anticiper et optimiser les projets de reprise/installation. Les acteurs de l'ESS disposent d'outils pertinents pour ce faire (porte-à-porte, diagnostic de transmissibilité...).

Pour faciliter les formes collectives de production

Il est aujourd'hui indispensable de mieux accompagner la dimension collective d'installation et de production.

Cela passe notamment par **l'expérimentation, la capitalisation et le développement d'un plaidoyer en faveur des formes collectives et coopératives de production**, afin de faire évoluer les statuts juridiques (SCOP, SCIC...) et de les faire connaître et reconnaître. Un travail sur l'égalité d'accès aux aides à l'installation doit également

être mené afin de faciliter les démarches collectives.

Étudier les formes de gestion des fermes en grand collectif sur le long terme pour évaluer leur résilience, leur stabilité, leur rentabilité, leurs impacts sociétaux et environnementaux serait également une piste à suivre. Cela permettrait d'éclairer les points forts et les difficultés inhérents à ce type d'organisations.

Un troisième mode d'action réside dans **l'accompagnement des porteur·euse·s de projet d'une installation en collectif**. L'expertise et les outils des acteurs de l'ESS en matière d'accompagnement des collectifs pourraient être mis à profit (espaces-test collectifs, médiation/facilitation, formation aux méthodes coopératives, échanges de pratiques...). Le rôle des acteurs qui entourent les collectifs gagnerait aussi à être mis au travail (bénévoles, sociétaires...).

La sensibilisation des cédant·e·s à la possibilité d'une reprise par un collectif participerait également à l'atteinte de cet objectif. Un diagnostic de la transmissibilité de la ferme, tel que ceux conçus par certains acteurs de l'ESS, pourrait s'avérer utile.



1. L'alimentation, un facteur-clé de la santé



Au 1^{er} janvier 2023, la population bretonne est estimée 3 430 millions d'habitants [41]. L'étude prospective du CESER évalue l'accroissement de la population à l'horizon 2040 entre 9% et 17%, soit 3,6 à 3,9 millions de Breton·ne·s. **Cet accroissement démographique est couplé à un phénomène de vieillissement important** : établi à 42,5 ans en 2018, l'âge moyen passerait à 45,5 en 2040 [12]. Facteur déterminant pour la santé, l'alimentation est aussi un secteur fortement responsable des émissions de GES.

Les impacts sont également importants sur les eaux, les sols, l'air et la biodiversité. 50% à 80% de l'impact environnemental des produits alimentaires se situe à l'étape de production agricole, et dépend donc en grande partie des modes de production, mais également de la composition du régime alimentaire. La consommation globale d'énergie liée à l'alimentation est l'équivalent de 23% de l'énergie finale consommée par les Français [13]. La quali-

té de l'alimentation doit donc être appréhendée de manière systémique, étant donné ses impacts sur l'environnement et la santé.

En effet, de nombreuses études épidémiologiques ont permis d'établir qu'une alimentation suffisante, équilibrée et diversifiée est indispensable à la croissance, au maintien de l'immunité, à la fertilité ou encore à un vieillissement réussi (performances cognitives, entretien de la masse musculaire, lutte contre les infections...) [14].

L'alimentation contribue aujourd'hui fortement au développement de maladies répandues dans les pays industrialisés, telles que cancer, maladies cardio-vasculaires, obésité, diabète... [13] De nouveaux travaux suggèrent l'existence de liens entre la nutrition et certaines maladies inflammatoires auto-immunes, comme la polyarthrite rhumatoïde ou les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI),

2. PARCOURS ALIMENTATION











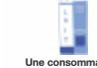
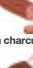




ou encore les allergies, la dépression, les troubles du sommeil, le déclin cognitif et la dégénérescence oculaire (DMLA, cataracte)... [14]

Le programme nutrition-santé 2019-2023 vise à réduire ces problématiques de santé liées à des mauvaises pratiques alimentaires, notamment au travers de messages incitatifs sur les comportements alimentaires à privilégier [15].

Depuis le début des années 2000, le concept **« One Health » s'est développé avec la prise de conscience des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et l'état écologique global** et de la nécessité de décloisonner les approches sanitaires. Il a été adopté par la communauté internationale, pour justifier une approche multisectorielle et une recherche pluridisciplinaire [16].

Pour un mode de vie plus équilibré, commencez par

Augmenter ↗	Aller vers →	Réduire ↘
 Les fruits et légumes	 Le pain complet ou aux céréales, les pâtes, la semoule et le riz complets	 L'alcool
 Les légumes secs : lentilles, haricots, pois chiches, etc.	 Les poissons gras et maigres en alternance	 Les produits sucrés et les boissons sucrées
 Les fruits à coque : noix, noisettes, amandes non salées, etc.	 L'huile de colza, de noix, d'olive	 Les produits salés
 Le fait maison	 Une consommation de produits laitiers suffisante mais limitée	 La charcuterie
 L'activité physique	 Les aliments de saison et les aliments produits localement Les aliments bio	 Les produits avec un Nutri-Score D et E
		 Le temps passé assis

Chaque petit pas compte et finit par faire une grande différence

2019-2023



MANGERBOUGER.FR



2. La place prépondérante de la restauration collective

Le nombre de repas consommés à l'extérieur a tendance à croître : **la restauration hors domicile, qui englobe la restauration commerciale et la restauration collective, représente 25% des dépenses alimentaires des Français** (101€ par mois en moyenne contre 324€ pour les courses en commerce de détail en 2018) ; un quart de ces dépenses est dédié à la restauration collective [12].

La restauration collective correspond à la restauration d'entreprises et à la restauration de mission de service public (petite enfance, enseignement, santé, social, loisirs sociaux, pénitentiaire, administration...). Elle compte plus de **81 000 établissements** et génère un **chiffre d'affaires de plus 24 milliards d'euros**, un volume d'achats alimentaires de près de 7 milliards d'euros et un volume de prestations de près de 4 milliards. En Bretagne, le marché de la restauration collective est évalué par la Région à **493 000 repas par jour**, soit environ 15% des repas consommés [12]. La restauration collective se distingue des autres formes de restauration hors domicile par son **caractère social**, en proposant aux membres d'une collectivité déterminée un repas à un prix modéré.

Elle repose sur deux modes de gestion :

- la gestion directe, exercée par la collectivité ou l'établissement, dont la part évaluée en 2018 à 60%, a tendance à reculer,
- la gestion concédée ou déléguée à un prestataire.

En 2019, en France, la restauration collective (y compris d'entreprises) génère 25 milliards d'euros de chiffre d'affaires, contre 56 milliards pour la restauration commerciale hors domicile, soit 14 milliards d'euros pour la restauration autogérée et 11 milliards d'euros pour la restauration concédée à un prestataire.

Dans cette activité très internationalisée, trois entreprises, filiales des grands groupes internationaux, réalisent 70% du chiffre d'affaires du secteur (Compass, Elior, Sodexo). Tout en restant prépondérante, leur hégémonie est en repli (- 12 points entre 2010 et 2018) du fait de l'offensive de plus petits opérateurs sur le terrain de la différenciation et de la proximité.

De même qu'en gestion directe, la restauration collective concédée est une activité peu qualifiée au regard de l'ensemble des services marchands, qui **génère du travail partiel très fréquent, surtout chez les femmes** (42% des femmes sont à temps partiel, contre 15% de leurs collègues masculins). **L'économie du secteur est très sensible au prix des produits alimentaires.** Le taux de marge de la restauration collective concédée baisse de moitié au cours de la période 2010-2018, passant de 13% en 2010 à 7% en 2018 [17].

3. La qualité des produits utilisés en restauration collective : peut mieux faire !

Concernant l'évolution de la qualité des produits, en réponse aux objectifs de la loi EGalim*, les données disponibles à ce jour portent sur l'année 2021 et ne permettent pas d'avoir une vision d'ensemble ou d'estimer statistiquement les taux d'approvisionnements des restaurants collectifs concernés par la loi.

Si les répondants ne peuvent être considérés comme statistiquement représentatifs de leur secteur, certains enseignements peuvent être dégagés de l'enquête annuelle « Ma cantine » :

- Les 3281 déclarations correspondent à environ 10% du total estimé des lieux de service
- Les taux globaux d'achats déclarés sont de 41% pour les produits biologiques, 6% pour les produits sous Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SICO - hors produits biologiques) et 23% pour l'ensemble des produits « EGalim ».

Par ailleurs, seulement 41% des déclarants ont atteint les objectifs de 20% de produits biologiques et de 50% de produits durables et de qualité [18].

L'observatoire de la restauration collective bio et durable permet d'affiner quelques constats :

- Par exemple, **l'augmentation du taux de bio dans les repas ne conduit pas**

forcément à une augmentation forte du coût des denrées. À 36% de bio en moyenne sur l'échantillon analysé, le coût denrées moyen s'élève à 2,14€ par repas.

- **La transition vers une alimentation bio et locale se fait plus rapidement dans les plus petites structures :** 90% des cantines à plus de 80% de bio sont des petites communes ou de petites villes.

Entre 2017 et 2021, le coût moyen des denrées d'un repas en restauration collective a augmenté de seulement 3% par an en moyenne, ce qui est très faible si l'on met en parallèle l'évolution de la part de bio (+10%) sur la même période. À noter toutefois que ces coûts sont basés sur l'année 2021, c'est-à-dire avant l'envolée des prix et les ruptures d'approvisionnement sur certaines denrées, observées en 2022 [19].



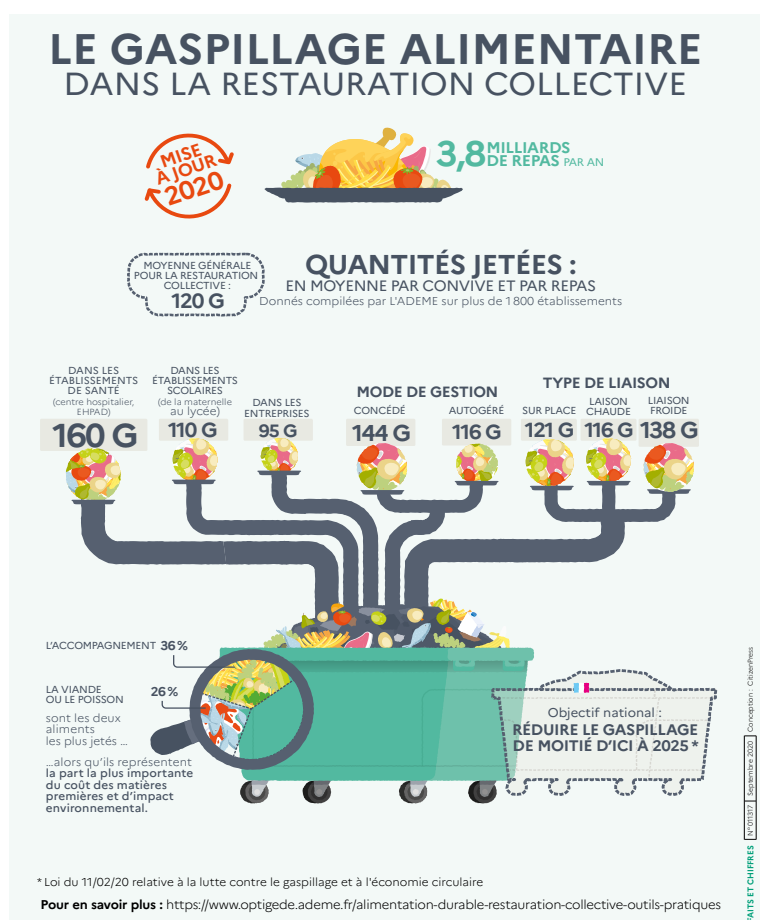
* - Loi EGalim 1 : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable : <https://agriculture.gouv.fr/egalim-1-tout-savoir-sur-la-loi-agriculture-et-alimentation>

4. L'épineuse question du traitement des biodéchets

Les biodéchets sont des déchets biodégradables, composés de déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, plats non consommés, huiles usagées), d'invendus ou de produits périmés [13]. Avec en moyenne 120 grammes de nourriture jetés par convive et par repas et un coût estimé à 68 centimes par convive et par repas, le gaspillage alimentaire dans le secteur de la restauration collective représente 8% du gaspillage alimentaire total en France [20].

A compter du 1^{er} janvier 2024, les collectivités sont tenues de proposer à leurs administrés une solution de tri à la source des biodéchets, pour que ces déchets soient valorisés. A partir du 31 décembre 2023 (Loi ADEC, art. 88), tous les producteurs professionnels devront trier et traiter leurs biodéchets. Déjà obligatoire pour les producteurs de plus de 5 tonnes par an [13].

Au-delà d'être un service, la restauration collective devient un outil d'action publique dans le domaine de l'alimentation.



5. En Bretagne, un taux de pauvreté et des inégalités de revenus plus favorables qu'ailleurs

En 2020, le niveau de vie médian en Bretagne est de 22 400 euros, situant cette région au troisième rang national, après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Il est le plus élevé dans les intercommunalités littorales et celles les plus densément peuplées. **Avec les Pays de la Loire, la Bretagne est la région présentant les inégalités de revenus et le taux de pauvreté les plus faibles.** Le taux de pauvreté y est de 11,2% (14,8% en France). Cependant, des zones de pauvreté existent dans les grandes agglomérations, où se situent la majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi que dans certains territoires plus ruraux [20].

Fin 2019, un peu moins de la moitié des Bretons percevait une prestation d'une Caisse d'allocation familiale. 58 000 foyers allocataires bénéficiaient du revenu de solidarité active (RSA), soit 3,3% de la population bretonne, en grande partie situés dans les grandes agglomérations et dans le centre-ouest de la région.

Avec la crise sanitaire, le nombre d'allocataires du RSA s'est envolé à partir du printemps 2020, plus fortement qu'au niveau national, avant de baisser progressivement et de retrouver son niveau d'avant-crise début 2022 [21].



©CretaHoffman

6. La pauvreté en agriculture, un sujet avéré en Bretagne

Les ménages agricoles sont davantage exposés à la pauvreté monétaire. **En Bretagne comme dans l'ensemble des régions (hors Île-de-France), plus de 18% des personnes d'un ménage agricole vivent sous le seuil de pauvreté** (13 000 euros par an pour une personne seule en 2018) ; elles représentent 10% parmi l'ensemble des Bretons vivant dans un « ménage actif ».

Avec une médiane s'établissant à 19 740€, les ménages agricoles bretons ont de surcroît un niveau de vie plus faible que dans l'ensemble des régions françaises (hors Île-de-France), où elle s'élève à 20 530€. Les revenus des plus modestes sont comparables, mais ceux des ménages les plus

aisés sont nettement plus en retrait en Bretagne. Au sein des ménages agricoles bretons, le niveau de vie annuel des 10% des personnes les plus modestes ne dépasse pas 9 500€, soit 800€ par mois pour une personne seule. Cependant, la Bretagne reste une des régions les moins inégalitaires s'agissant des écarts de revenus au sein des ménages agricoles [22]. Cette pauvreté, qui s'aggrave depuis les années 2000, est liée à la faiblesse de leurs revenus dûe à un **endettement important des fermes et de prix non rémunérateurs, qui de plus sont fluctuants**. La faiblesse du montant des retraites agricoles est telle que ceux qui n'ont pas de capital à la fin de leur carrière peuvent basculer dans la pauvreté [23].

7. Un contexte inflationniste qui impacte le budget alimentaire des ménages

Sur le long terme, **la part du budget alimentaire dans le budget global des ménages se réduit de manière considérable**, au profit des dépenses pré-engagées (logement, abonnements, assurances et mutuelles...) qui pèsent 33% en moyenne. Celles-ci peuvent représenter jusqu'à 60% du budget des familles les plus pauvres [12].

Avec les crises de ces dernières années, le coût des biens et services associés au logement, au transport et à l'alimentation a connu une hausse importante entre 2017 et fin 2022, notamment en 2021-2022. En moyenne, le coût du panier alimentaire a progressé de 16%, avec de fortes dispari-

tés d'un produit à l'autre. C'est d'abord le coût de l'énergie qui a beaucoup augmenté, entraînant avec lui le prix des biens et services qui nécessitent une forte quantité d'énergie pour leur production. **Le poids des dépenses d'alimentation dans le revenu disponible des ménages qui représentait en 2017 en moyenne 12%, a ainsi augmenté de 15% entre 2017 et**

2022. Quand on rapporte l'augmentation du coût du panier au revenu des ménages (à son niveau connu en 2017), c'est pour les ménages pauvres que l'impact est le plus fort [24]. Les 20% des ménages français les plus modestes consacrent moins de 280€ par mois à leur alimentation [25].

8. Une prévalence des maladies fortement marquées par les inégalités sociales

Les caractéristiques des régimes alimentaires dans les milieux populaires concordent avec la prévalence de certaines maladies. Le gradient social de l'obésité est évident : en 2012, **la proportion d'adultes obèses est 3,65 fois plus forte dans les ménages au revenu inférieur à 900€ par mois par rapport aux ménages ayant un revenu dépassant 5 300€ par mois.** La situation de chômage est cor-

rélée à la survenue plus avérée d'accidents cardio-vasculaires : alimentation déséquilibrée, alcoolisme et sédentarité s'alliant en leur faveur. Des travaux d'évaluation mettent en évidence un moindre effet bénéfique des mesures générales de prévention santé en matière d'alimentation pour les enfants d'ouvriers [12].



© TaraClark

9. Une aide alimentaire en fort développement et qui questionne

La dernière étude INCA (Étude individuelle nationale des consommations alimentaires) menée par l'ANSES en 2014-2015 atteste de l'existence de situations d'insuffisance alimentaire quantitative ou qualitative en France en 2017 : la première touche 3,2% des personnes interrogées, la seconde concerne 16,9% du panel. L'insécurité alimentaire pour des raisons financières concerne 11,5% des foyers [12].

Les Banques Alimentaires, premier réseau d'aide alimentaire en France, accompagnent 2,4 millions de personnes en situation de précarité alimentaire. A la fin de l'année 2022, le réseau constatait une hausse de 9% de la demande d'aide alimentaire. En moins de deux ans, 400 000 nouvelles personnes se sont présentées dans les associations partenaires du réseau. Au total, 94% des personnes interrogées vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Pour deux tiers d'entre elles, l'aide alimentaire est jugée « essentielle, dont on ne peut pas se passer ». Ce critère accuse une progression de + 15 points par rapport à 2020. Désormais, près de 6 personnes sur dix en situation de précarité alimentaire se présentent à une association d'aide alimentaire deux fois par semaine (+6% vs 2020). Les personnes souhaitent en priorité avoir accès aux produits qui pèsent sur leur budget : produits protéinés (viande, poisson, œufs) et les fruits et légumes. Un enjeu d'équilibre nutritionnel majeur puisque 71% des personnes déclarent au moins un problème de santé : problèmes de vue, problèmes dentaires, obésité ou encore diabète (...) [26].

Les principaux réseaux de l'aide alimentaire en Bretagne ont enregistré, entre

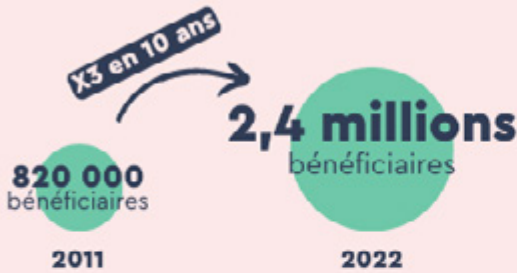
2021 et 2022, une augmentation de plus de 50% de bénéficiaires avec l'arrivée de personnes jusque-là inconnues des réseaux : des étudiant·e·s, des foyers monoparentaux dont beaucoup de femmes seules avec enfants, des travailleur·euse·s précaires... [27]

Une part conséquente (environ 60% selon l'IGAS) des denrées distribuées par l'aide alimentaire provient de dons en nature de la grande distribution. La loi votée en 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot, interdit aux distributeurs alimentaires de rendre impropre à la consommation des invendus encore consommables et introduit une hiérarchie des actions à mener en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire : prévention du gaspillage, utilisation des invendus pour l'alimentation humaine par le don ou la transformation, utilisation pour l'alimentation animale et enfin valorisation énergétique (méthanisation) ou en compost.

Surtout, cette loi oblige **les magasins alimentaires de plus de 400 m² à proposer une convention de don à des associations** pour la reprise de leurs invendus encore consommables. Ces « dons », à la faveur de la loi Aillagon de 2003 sur le mécénat, ouvrent le droit à des réductions fiscales, estimées pour 2021 par le Conseil national de l'alimentation à environ 400 millions d'euros pour les particuliers et entreprises. C'est le principal vecteur de soutien public à la lutte contre la précarité alimentaire [25]. Le système de l'aide alimentaire est aujourd'hui critiqué pour les effets pervers qu'il génère à différents niveaux et son incapacité à assurer un approvisionnement de qualité aux personnes qui en dépendent.

QUI SONT LES PERSONNES AYANT RECOURS À L'AIDE ALIMENTAIRE ?

Selon l'étude "Profils 2023", publiée par le réseau des Banques Alimentaires (février 2023)



2 **1** **3** L'alimentation est devenue le **2e** poste de dépense après le **logement**

1/3 ont recours à l'aide alimentaire depuis **moins de 6 mois** (+ 3 % par rapport à 2020)

71% déclarent avoir au moins un **problème de santé**

LES PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

LES MÈRES SEULES

71%

des répondantes sont des **femmes**

DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DES CENTRES-VILLES

60%

vivent en zone **périurbaine ou rurale**

LES "TRAVAILLEURS PAUVRES"

17%

ont un **emploi** et gagnent moins que le **Smic** (en moyenne : 1 070 €)

LES PERSONNES ÂGÉES

17%

sont à la **retraite**

care news

10. Éduquer sans moraliser

Les initiatives d'accès à l'alimentation se multiplient, certaines destinées spécifiquement aux personnes défavorisées, d'autres à l'ensemble de la population, et parfois associées à des actions d'éducation à l'alimentation saine et durable.

Mais la précarité est multidimensionnelle et les difficultés d'accès à l'alimentation se combinent avec des difficultés d'accès aux soins, au logement, au numérique, à l'éducation... Les « choix » des personnes précaires sont donc extrêmement contraints. Ensuite, la précarité isole socialement : rompre ou atténuer cet isolement est parfois aussi vital que manger. C'est le sens que peut prendre une part de dépenses « pour faire comme les autres ». **Les injonctions moralisatrices à faire des efforts, à payer plus cher son alimentation, à la consom'action ne sont pas les bienvenues** – elles sont inappropriées et peuvent être violentes pour les personnes en situation de précarité [25].



LES ENJEUX IDENTIFIÉS

- Accroissement et vieillissement de la population
- Santé
- Pauvreté et précarité (y compris agricole)
- Environnement, climat
- Éducation à l'alimentation saine et durable
- Lutte contre le gaspillage et gestion des déchets alimentaires
- Accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous sans stigmatiser

LES POINTS DE VUE DES PARTICIPANT.E.S

Les participants notent qu'un certain nombre d'obstacles se dressent pour limiter l'approvisionnement local et l'utilisation de produits bruts, ce qui favorise mécaniquement les produits industriels : les règles de la commande publique, le manque d'équipement des cuisines, le non-consentement du prix à payer, l'absence de moyens des cuisiniers (temps, formation...), la réglementation sanitaire, une faible valorisation du métier de cuisinier.

nière, le déficit d'éducation à l'alimentation, le manque d'organisation des « petits » producteurs et plus globalement d'outils de transformation, logistique, stockage etc.

Ils soulignent la tendance à la disparition des petites cuisines et le développement corollaire de la gestion concédée, qui se traduit par une moindre maîtrise publique de la chaîne d'approvisionnement. Compte tenu de l'inflation des matières premières, un portage politique volontariste est nécessaire afin de maîtriser le coût des repas proposés aux élèves notamment.

Pour les participant.e.s aux ateliers, le système d'aide alimentaire est à bout de souffle, du point de vue des personnes concernées comme des organisations. Il fonctionne exclusivement grâce au bénévolat et n'est construit ni avec les bénéficiaires, ni avec les bénévoles. Ancré sur un modèle économique ultralibéral de défiscalisation, les produits qu'il distribue ne

correspondent pas toujours aux attentes des personnes concernées. On manque d'informations sur les coûts réels de cette aide alimentaire, en incluant ses conséquences sur la santé.

Alors que dans le même temps, le contexte contemporain accroît les facteurs de précarisation. Le dérèglement climatique impacte certaines productions animales et végétales et fragilise encore l'accès à l'alimentation. Le système agricole rémunère mal les producteurs : la volatilité des prix crée de la précarité agricole. L'inflation rend cette question prégnante pour toutes et tous et fait peser une forte incertitude sur l'avenir : l'approvisionnement alimentaire est une variable d'ajustement dans le budget des ménages, alors qu'il répond à un besoin primaire. Les acteurs présents déplorent un manque de connexion entre les politiques agricole, alimentaire et de santé.

Selon eux, les difficultés d'accès à l'offre et à l'aide alimentaires sont réelles, notamment en zone rurale : hypercentralisation de l'offre alimentaire dans les zones urbaines, absence de moyens de mobilité, manque de ressources humaines pour coordonner les projets, fort recul de l'autoconsommation pour les ménages agricoles...

Sur ce sujet de la lutte contre la précarité alimentaire, les initiatives des acteurs de l'ESS sont multiples, voire redondantes et concurrentes. Souvent les solutions proposées buttent à l'issue de la phase d'expérimentations, par manque de moyens, et ne sont donc pas pérennisées.



© Cress Bretagne

LES PISTES CONCRÈTES

Pour offrir une restauration collective indépendante, éthique, engagée et locale

La restauration collective publique et privée doit contribuer de manière exemplaire à une offre alimentaire respectueuse de l'environnement, génératrice d'emplois et d'activités locales, bénéfique pour la santé des mangeur·euse·s. La loi EGalim (20% de produits bio et 50% de produits labellisés) est à la fois un point d'appui et un objectif à atteindre voire dépasser, y compris pour les publics fragiles (hôpitaux, prisons...). Différents leviers peuvent être actionnés pour atteindre l'objectif.

Les marchés publics constituent l'un d'entre eux. Il s'agirait d'une part de faire évoluer la réglementation qui les concerne (introduction de critères de proximité, relèvement des seuils à partir desquels s'appliquent les règles et procédures...) et d'autre part de former les élu·e·s et les agent·e·s à la commande publique locale (allotissement, marchés multi-attributaires, clauses sociales et environnementales...). Les acteurs de l'ESS ont une expertise à valoriser sur ces champs.

La sensibilisation, éducation et formation à l'alimentation saine et durable est un axe incontournable pour faire prendre un virage à la restauration collective. Elle pourrait viser tous les publics (mangeur·euse·s, professionnel·le·s, accompagnant·e·s...). De nombreux acteurs de l'ESS ont développé une compétence pointue en la matière.

Développer un approvisionnement de proximité passerait également par **la planification et l'organisation collective** de la production au regard des besoins de la restauration collective. Les jardins partagés ou associatifs peuvent dans certains cas constituer une vraie solution. Cela nécessite aussi la mise en place d'une chaîne logistique adaptée (légumeries, transport...), dans laquelle les acteurs de l'ESS ont toute leur place. Il importe enfin de réaffirmer l'intérêt de la gestion en régie des cantines scolaires et de proposer des modalités d'appui aux collectivités territoriales.

Pour rendre aux personnes le pouvoir d'agir sur leur alimentation

De nouvelles solutions doivent être trouvées visant à sortir de la logique de charité et à rendre les personnes actrices de leur alimentation.

Expérimenter en grandeur réelle et capitaliser une ou des formes de sécurité sociale de l'alimentation (caisses de solidarité, AMAP solidaires...) en partant des besoins des personnes concernées et en mobilisant les producteur·rice·s locaux·les permettraient de progresser sur ce sujet. Plusieurs acteurs de l'ESS ont posé les premiers jalons de ces dynamiques.

La démocratie alimentaire nécessite d'être renforcée :

sensibilisation, formation, partage de savoirs et savoir-faire, parrainage, accompa-

gnement, mutualisation... Les acteurs de l'ESS sont nombreux à intervenir et innover dans ces domaines.

Mais pour agir sur leur alimentation, les citoyen-ne-s doivent aussi être mieux associé-e-s aux décisions d'orientation des politiques publiques agricoles en intégrant les instances officielles.

Le développement d'un tissu nourricier

dans ou à proximité des zones d'habitat pourrait être facilité par les politiques locales d'urbanisme et de développement économique : vergers partagés, haies nourricières, Jardins de Cocagne, maraîchère-s et producteur-riche-s de fruits, magasins de producteur-riche-s dans les zones commerciales, cuisines partagées....

Un plaidoyer visant à réviser la loi Garot, travaillé en coordination par les acteurs de l'aide alimentaire pourrait être un pari gagnant pour sortir de la logique délétère de surproduction-distribution.



1. La Bretagne, terre nourricière



« LA BRETAGNE
PRODUIT CHAQUE
ANNÉE DE
QUOI NOURRIR
20 MILLIONS DE
PERSONNES »

L'agriculture et l'agroalimentaire pèsent fortement dans l'économie régionale : 222 500 actifs œuvrent dans les différentes filières (restauration et distribution incluses). **41% de l'emploi et 63% du chiffre d'affaires industriel sont agroalimentaires [28].**

Alors qu'elle compte 3,4 millions d'habitants, **la Bretagne produit chaque année de quoi nourrir 20 millions de personnes [28].** Ainsi, 56% du cheptel français de porcins est élevé en Bretagne en 2024.

La Bretagne est aussi **la première région laitière française [29]** : elle réunit sur son territoire plus de 23% des livraisons nationales de lait.

En volailles, la filière régionale représente, en 2022, 32% de la production française de viandes de poulet et 40% de viandes de dinde [30].

En légumes, le poids de la Bretagne dans la production française atteint **25% en tomates, 63% en artichauts, 64% en échalotes et 78% en choux-fleurs [29].**

3. PARCOURS FILIÈRES



2. Le maillon de la production, encore marqué par le collectif

Au niveau de la production, **l'activité du secteur agricole fournit 3,7% des emplois bretons** (2,2% en France). Les exploitations agricoles bretonnes emploient environ 66 670 actifs en 2021 dont 35 270 actifs familiaux (majoritairement des chefs d'exploitation, mais aussi des conjoints collaborateurs et des aides familiaux) et 31 400 actifs salariés en équivalent temps plein. 72% des agriculteurs sont en société en 2021, contre 66% en 2011 [29].

Dans un paysage où l'entraide locale a quasiment disparu, et malgré la percée des entreprises de travaux agricoles, les CUMA résistent en France. On en dénombre 11262 en 2019, dont un peu plus de 10 000 adhérent au réseau fédératif. **Elles regroupent 195 000 adhérents, dont le nombre se maintient malgré la baisse de celui des exploitants : 4 agriculteur sur 2 est en CUMA [31]**. Cela est particulièrement vrai en Bretagne.

3. Spécialisation et concentration des filières de transformation et de distribution



La Bretagne est la première région de transformation de porcs avec 59% des abattages français en 2021 (1,3 million de tonnes), dans des abattoirs appartenant à une dizaine de groupes différents. Plus de 85% des porcs abattus sont découpés et des ateliers de préparation d'unités vente consommateurs (UVC) (produits élaborés crus, saumurés, cuits) se développent pour répondre aux besoins des marchés français, européens et mondiaux [30].

En ce qui concerne la viande bovine, **la région assure 35% des abattages nationaux de veaux de boucherie et 20% des abattages de gros bovins**. La plus grande élaboration des produits, la rationalisation et la modernisation des outils industriels demeurent des axes de développement et d'investissement prioritaires pour ces entreprises souvent leaders en France [30].

La filière bretonne représente, en 2022, 32% de la production française de viandes de poulet et 40% de viandes de dinde, en forte régression depuis la fin des années 1990, sous l'effet d'une forte concurrence des viandes importées en Europe (Brésil, Ukraine, ...) et plus récemment des viandes

intra-européennes (Belgique, Allemagne, Pologne). A l'issue d'une forte restructuration industrielle qui s'est opérée ces dernières années, notamment dans la filière poulet export, le secteur s'est concentré autour de quelques entreprises et groupes qui se caractérisent par une diversité de produits et de marchés [30].

En ce qui concerne le lait, la Bretagne réunit sur son territoire des opérateurs industriels d'envergure internationale et des coopératives bretonnes. Dans un contexte d'évolution profonde des mécanismes de régulations des marchés (fin des quotas en 2015...), les entreprises ont entamé des mouvements de concentration de la filière pour s'adapter à une concurrence plus sévère. Elles ont également investi dans les outils pour conforter leur compétitivité et s'ouvrir à de nouveaux débouchés, notamment celui des laits infantiles [30].

La production bretonne de légumes est essentiellement destinée au marché du frais en France mais aussi en Europe : choux-fleurs, pommes de terre primeurs, tomates, artichauts. Parallèlement, presque 20 000 ha sont plantés chaque

année pour la production de légumes transformés par une vingtaine d'établissements appartenant à quelques entreprises d'envergure européenne : conserves appertisées, surgelés. Les nouveaux produits s'orientent vers des mélanges de légumes et des présentations en lien avec les nouvelles pratiques de consommation [30].

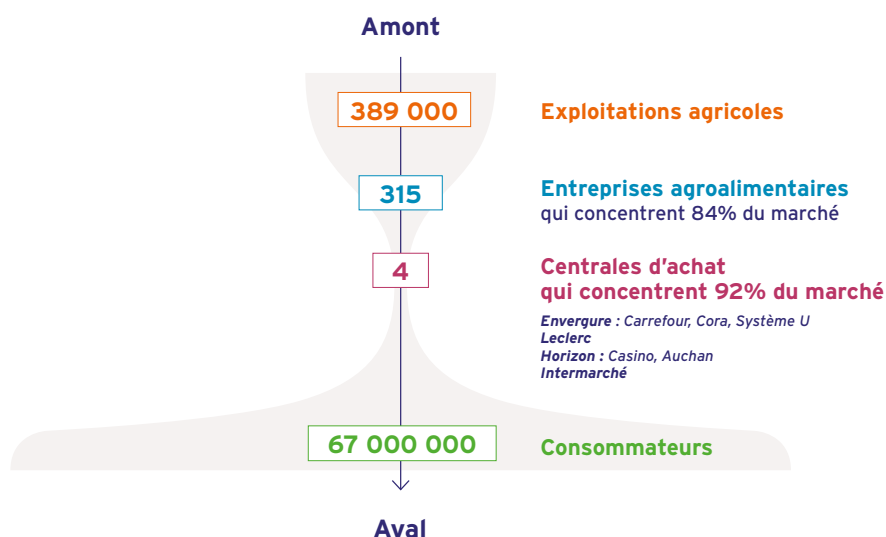
La boulangerie-pâtisserie est à l'inverse un secteur très atomisé [30].

La Bretagne a suivi en cela un mouvement beaucoup plus général. A l'échelle de la France, dans une logique d'économies d'échelle, les régions agricoles se sont spécialisées, et les usines agroalimentaires et plates-formes logistiques se sont concentrées à l'extrême [32]: voir schéma [33].

Aujourd'hui en France, 34 moulins produisent les deux tiers du volume total de farine. En 2011, on ne dénombrait plus que 57 unités de production de lait, 11 pour le lait en poudre. Pour chaque grand groupe de produits laitiers, dix sites industriels

géants concentrent environ 70 % de la production nationale. Hors volaille, la moitié de la viande produite en France en 2008 était issue d'une vingtaine d'abattoirs industriels [32].

Cette concentration industrielle touche également les entrepôts logistiques et les commerces de la grande distribution [32]. **Les supermarchés et hypermarchés captent plus des deux tiers des achats alimentaires**, auxquels il faut ajouter les plus petites surfaces alimentaires possédées par les grands groupes. Si la grande distribution reste largement dominante, **on assiste à une diversification des canaux d'approvisionnement : 57% des consommateurs fréquentaient 5 circuits ou plus en 2017, alors qu'ils n'étaient que 39% en 2012**. La proximité et le coût sont les premiers critères d'achat. Avec une progression de 6% du chiffre d'affaires en 2019, le drive ne cesse de séduire ; en 2014 la Bretagne est la région de France qui héberge le plus de drives par habitant [29].



▣ Concentration économique dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la distribution en France.

Source : Les Greniers d'Abondance CC BY-NC-SA, d'après Agreste* (2021)24 et Autorité de la Concurrence* (2020)

4. Des filières largement internationalisées

En 2024, la Bretagne exporte pour 4,7 milliards d'euros des produits agroalimentaires (voir tableau) [29] et en importe 3 sous forme de produits destinés à la consommation finale, à l'alimentation animale ou aux IAA [28]. Par exemple, depuis la fin des années 1990, la production de volailles en Bretagne recule sous l'effet d'une forte concurrence des viandes importées en Europe (Brésil, Ukraine, ...) et plus récemment des viandes intra-européennes (Belgique, Allemagne, Pologne). Ce recul est particulièrement notable dans l'élevage de la dinde, alors que celui du poulet résiste mieux [30].

La filière agroalimentaire bretonne fait aussi l'objet d'investissement international : il concerne 140 sites, environ 10 000 emplois, 23 nationalités (voir carte, [30]).

Rang	Pays	Valeur en millions d'euros	Part	Évolution 2021/2020
1	Chine	530	11 %	+5 %
2	Italie	445	9 %	+6 %
3	Espagne	414	9 %	+15 %
4	Allemagne	377	8 %	+10 %
5	Belgique	375	8 %	+4 %
6	Pays-Bas	327	7 %	-32 %
7	Royaume-Uni	306	6 %	-6 %
8	Pologne	122	3 %	+21 %
9	Japon	117	2 %	+12 %
10	Arabie saoudite	115	2 %	-4 %
Total UE à 27		2 499	53 %	-3 %
Total pays tiers		2 244	47 %	+24 %
Total		4 743	100 %	-4 %

Chambres d'agriculture de Bretagne

Source : Direction Nationale Statistiques du Commerce Extérieur



5. Un complexe agro-industriel fragile

A côté des menaces multiples, qui s'aggravent et sont aujourd'hui bien documentées - le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité, l'épuisement des ressources énergétiques et minières, les tensions économiques et politiques, les risques majeurs d'événement imprévisibles du type pandémies ou pandémies - existent des facteurs de risque propres au modèle agro-industriel.

Le faible nombre d'agriculteurs, l'agrandissement et l'endettement, contribuent à **l'homogénéisation et à la rigidification des systèmes de production agricole et réduisent leur capacité d'adaptation face aux perturbations**. L'homogénéité des agrosystèmes contribue au déclin de la biodiversité et entretient la dépendance aux pesticides et aux engrais pour maîtriser les bioagresseurs et renouveler la fer-

tilité des sols. **La transition vers des systèmes agro-écologiques nécessitera une main d'œuvre bien plus importante.**

La complexité technologique des systèmes de production et l'absence de souveraineté en la matière - il n'y a par exemple plus aucune entreprise française fabriquant des tracteurs - constituent un autre facteur de risque face aux dérèglements globaux. La disponibilité et le bon fonctionnement de ces technologies dépendent de ressources abordables en énergie et en métaux, d'une certaine stabilité des chaînes de production mondialisées et de systèmes de transport, d'information et de communication robustes. Les évolutions actuelles remettent en cause ces conditions et rendent les acteurs qui dépendent de ces technologies particulièrement vulnérables aux perturbations [32].

6. Une répartition contrastée de la valeur

Selon l'observatoire des prix et des marges, sur 100€ de consommation alimentaire, près de 43€ reviennent aux commerces, services et à la restauration, environ 26€ aux importations, 10€ aux taxes, 10€ aux industries de l'agroalimentaire et... moins de 7€ à l'agriculture, la pêche et l'aquaculture (voir schéma).

C'est une moyenne, calculée sur les 256 milliards d'euros dépensés en 2018 (dont 72 milliards pour la restauration hors domicile) par les Français pour leur alimentation [33].



Le euro alimentaire en 2019 décomposé en valeurs ajoutées induites, importations d'intrants, importations alimentaires, et taxes.

source : OFPM d'après Insee et Eurostat

7. Des circuits courts et de proximité qui résistent

En Bretagne, 4000 fermes, soit une sur six, commercialisent tout ou partie de leur production agricole en circuits courts et la moitié réalisent une activité de transformation. Le développement de ces chaînes de valeur passe par des collaborations aussi bien pour du conseil, des équipements en transformation ou commercialisation, de la sous-traitance (abattoir, découpe...), de l'hygiène, du suivi qualité, de la logistique... (voir carte) [30].



La filière biologique bretonne compte en 2021 près de 4 000 exploitations agricoles et environ 2 250 opérateurs pour l'aval : 1 280 distributeurs grossistes et détaillants, 1 620 préparateurs (transformation, collecte, conditionnement...), 50 importateurs et 36 restaurants [30].

La Bretagne est aussi une région qui continue de garantir une bonne desserte, tous commerces confondus, auprès de ses habitants. **Cependant ces commerces de proximité jouent surtout un rôle symbolique (dépannage) et social (lieu de rencontre), et peinent à trouver un modèle économique viable** [29].

Suite à la crise sanitaire, l'intérêt pour les circuits courts reste important ; cela n'empêche pas certains producteurs ou magasins d'avoir des difficultés économiques et d'être déçus que la forte demande lors du premier confinement n'ait pas perduré. Les conditions locales sont une donnée clé pour comprendre les évolutions : la crise a suscité de nouvelles concurrences, entre les circuits courts et avec des circuits longs valorisant des produits présentés comme locaux [34]. Renforcer la résilience des systèmes alimentaires est impératif.



LES ENJEUX IDENTIFIÉS

- Environnement/climat
- Sécurité/résilience alimentaire
- Souveraineté alimentaire
- Dynamisme économique et emploi non délocalisable
- Rémunération, valorisation
- Statuts coopératifs
- Logistique et mutualisation prenant en compte les petits producteurs

LES POINTS DE VUE DES PARTICIPANT.E.S

Les acteurs réunis le 4 octobre regrettent le manque de données comparées sur les chaînes de valeurs et sur les flux logistiques (distances parcourues) par filières pour les circuits courts, intermédiaires et longs, nécessaires pour objectiver les débats. Un état des lieux des outils existants, de leurs usages, de leur capacité et de leur disponibilité fait aussi défaut pour clarifier les besoins et optimiser le développement de nouveaux outils en termes sanitaire, économique, de compétences. De nombreux producteur·trice·s transforment une partie de leur production, mais ne sont pas forcément identifiés sur le territoire.

Les artisans des métiers de bouche contribuent également à ce maillage alimentaire en Bretagne.

Les participant·e·s insistent sur les caractéristiques propres aux projets d'outils mutualisés de transformation. Ils nécessitent une longue maturation et traversent souvent des crises qui se traduisent par le départ d'acteurs-clés. Le risque d'essoufflement est réel tant le fonctionnement du collectif peut être complexe. Une autre difficulté réside dans l'atteinte d'un modèle économique viable : par rapport à des outils organisés à plus grande échelle, le produit fini est plus cher et nécessite

un consentement à payer de la part des consommateurs et consommatrices. La question du dimensionnement de l'outil et de son échelle territoriale est donc centrale. La question du temps est fondamentale aussi pour les producteurs et productrices : les échanges et la transmission des savoir et savoir-faire avec le public leur tiennent à cœur mais sont chronophages. Il faut accepter de déléguer pour gagner en efficacité. Enfin le manque de compétences est un obstacle à dépasser : techniques de transformation, hygiène, commercialisation, connaissance du marché, calcul des coûts de production....

Toujours selon les acteurs, le besoin d'interconnaissance et d'échanges entre producteurs, transformateurs et élus et agents des collectivités territoriales est criant à l'échelle territoriale. Ce dialogue nécessite des moyens d'ingénierie qui font actuellement défaut.

Enfin l'existence d'une diversité des formes coopératives adaptées aux outils de transformation est rappelée : les SCIC, les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) ...



©Cress Bretagne

LES PISTES CONCRÈTES

Pour relocaliser les filières alimentaires et leur gouvernance

Face à ces conséquences économiques et à ces risques multiples, renforcer la résilience des systèmes alimentaires locaux s'impose. Il s'agit notamment de créer des filières courtes locales de la production à la consommation.

Les acteurs de l'ESS appellent de leurs vœux **le développement d'outils coopératifs de collecte, de transformation, de stockage, de transport ou de commercialisation, dans une logique de mutualisation** à l'échelle des territoires de vie. Ils sont notamment indispensables au développement des filières biologiques. Ces outils nécessitent, en phase d'émergence, un soutien financier, technique et juridique. Cela implique une gouvernance locale adaptée. Plusieurs expériences réussies témoignent de la possibilité d'appréhender la structuration de filières ESS et de favoriser leur développement.

L'expérimentation et l'essaimage de projets pilotes doivent être encouragés pour aboutir à des modèles techniques et financiers performants et adaptés. La création **d'un centre de ressources régional sur les filières locales** pourrait utilement appuyer cette structuration (veille, appui technique et juridique, capitalisation, diffusion...).



©Cottonbro studio

4. De la disette à l'abondance, une mise en perspective historique du système alimentaire



« Historiquement, en tant qu'espèce, l'humain a commencé par courir après son alimentation (cueillette et chasse). Puis il l'a fait pousser autour de lui (agriculture). Puis il l'a sécurisée en la localisant autour du village et l'espace a été transformé en territoire (gestion des stocks, aménagement du territoire, entraide, politique). Aujourd'hui, on fait venir l'alimentation à nous (IAA). » Stéphane Linou

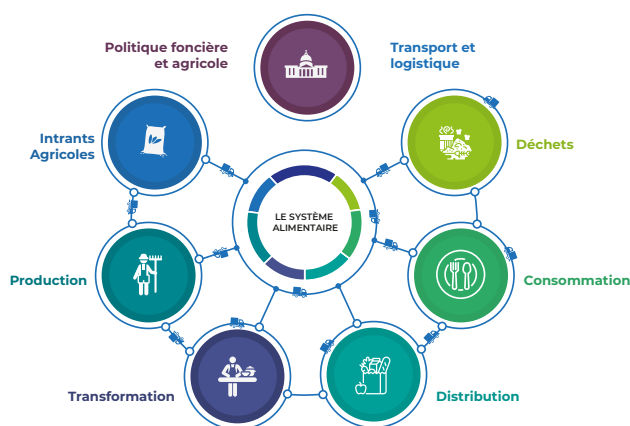
On est ainsi passé d'une situation où la pénurie était la règle, qui nécessitait de s'organiser à l'échelle individuelle et à l'échelle collective, à une société d'abondance [35].

Un système alimentaire territorialisé se définit comme un ensemble articulé d'unités de production/ transformation/ distribution/ consommation d'aliments liées à un territoire donné, en particulier par le travail qui y est exercé, et dont les limites géographiques sont déterminées par la consommation (Maréchal, 2015). Dans les sociétés occidentales, il fait intervenir de nombreux maillons. L'abondance en pétrole ayant permis une baisse sans précédent des coûts du transport, elle a en quelques décennies complètement transformé l'organisation spatiale de ces systèmes alimentaires [36].

Dans une logique d'économies d'échelle, **les régions agricoles se sont spécialisées**, et les usines agroalimentaires et plates-formes logistiques se sont concentrées à l'extrême.

De manière générale, les chaînes de production des aliments se sont complexifiées et internationalisées. L'exemple d'un yaourt à la fraise de grande consommation est édifiant : mises bout à bout, ses étapes de fabrication font intervenir une

4. PARCOURS CHANGEMENT DE CULTURE



source : «Qui veille au grain» - Les Greniers d'Abondance

dizaine d'industries et plus de 9 000 kilomètres de transport routier. En moyenne, les produits alimentaires consommés en région parisienne ont parcouru 660 kilomètres. **Ce système fonctionne en flux tendu.** Les stocks, qui engendrent des coûts, sont minimisés autant que possible à chaque étape de la chaîne logistique. Les grandes surfaces reçoivent ainsi plusieurs livraisons quotidiennes.

Dans l'ensemble, ce sont l'équivalent de 30 000 semi-remorques qui traversent chaque jour la France pour collecter des

denrées, approvisionner les marchés de gros ou les usines agroalimentaires, consolider les flux de marchandises, et livrer les surfaces de vente [36].

Côté consommateurs, l'offre alimentaire est massivement dominée par des grandes et moyennes surfaces implantées en périphérie. Le nombre de commerces alimentaires spécialisés a été divisé par quatre depuis 1 950. Aujourd'hui en France, **sept communes sur dix – rassemblant environ dix millions d'habitants – ne disposent plus d'aucun commerce d'alimentation générale.** Résultat : les déplacements des consommateurs pour leurs achats alimentaires sont réalisés à 90% en voiture et s'élèvent en moyenne à plus de 60 kilomètres par semaine pour un foyer de trois personnes [36].

En 2010, la Bretagne était cependant la région qui garantissait, tous commerces confondus, la meilleure desserte auprès de ses habitants : seuls 4% de la population rurale n'en disposait pas dans sa commune, cafés et restaurants étant inclus [37].

2. Un enjeu de sûreté publique et de résilience

Les contraintes à venir sur l'approvisionnement en pétrole et l'accroissement des tensions économiques et politiques remettent aujourd'hui complètement en cause l'organisation spatiale et logistique actuelle du système alimentaire [36].

À la différence d'autres activités répondant à des besoins fondamentaux comme l'accès à l'eau potable, aux soins médicaux ou à l'éducation, les pouvoirs publics interviennent peu dans l'économie des secteurs agricole et alimentaire. Autrefois au cœur des politiques publiques territoriales, l'organisation du système alimentaire est désormais largement laissée aux acteurs privés, eux-mêmes soumis à des conventions économiques incompatibles avec la préservation de l'intérêt général. Par construction, le fonctionnement actuel du système alimentaire ne peut coïn-

cider avec la vocation nourricière que l'on pourrait légitimement en attendre [36].

Le projet de recherche-action ATLASS 2** a identifié différentes vulnérabilités en cas de crise sanitaire. Il montre que les territoires ruraux ont intérêt à se préparer à des phénomènes de rupture alimentaire et à mettre en place les conditions pour une meilleure résilience face à d'autres types de crises [38].

En cas de conflits ou d'autres crises graves, l'absence de stocks, la non territorialisation de la production, la vulnérabilité des flux alimentaires, la sensibilité de la population à la frustration, pourraient très facilement entraîner des troubles à l'ordre public et affaiblir grandement le système de sécurité [35].

3. PAT et PTCE, un cadre pour relocaliser les systèmes alimentaires

Les projets alimentaires de territoire (PAT), issus de la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, ont vocation à rassembler l'ensemble des parties prenantes du système alimentaire local et à coordonner les initiatives alimentaires locales pour favoriser leur ancrage local. Ils se traduisent par une démarche de terrain, volontaire et collective, à partir d'un diagnostic du système

alimentaire du territoire et des objectifs partagés, pour déboucher sur des actions menées en partenariat pour répondre aux enjeux locaux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Il existe à ce jour 29 PAT en Bretagne, 21 sont labellisés en niveau 1 (émergents) et 8 en niveau 2 (opérationnels) [39].

** *Projet Atllass II* : <https://projet-atlass.org/>



Le projet de recherche action FRUGAL*** a identifié trois grands types de PAT (voir schéma) :

- les projets agri-alimentaires ponctuels,
- les projets agri-alimentaires structurants
- les projets alimentaires systémiques.

Les deux premiers types de PAT sont plutôt conçus avec l'amont de la chaîne alimentaire, notamment avec des producteurs, et sont généralement issus de territoires ruraux. La dimension ponctuelle ou structurante dépend de l'intensité de la structuration des démarches. Le troisième type de

PAT dit transversal ou systémique donne plus de place à la société civile, prend en compte l'ensemble de la chaîne alimentaire et se situe davantage en milieu urbain ou périurbain [40].

Outil pour développer des projets coopératifs économiques, innovants et solidaires à l'échelle d'un territoire, les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) sont issus de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014. Ils donnent un cadre légal et financier à des solutions locales, imaginées par les acteurs du terrain, pour répondre à des problèmes locaux et créer des synergies entre acteurs économiques [41].

Trois acteurs bretons sont actuellement reconnus comme PTCE, dont deux ayant une activité en lien avec l'alimentation : Néo56, depuis 2016, et Mady and Co depuis 2022.

Au sein de ces organisations se pose la question de la gouvernance et de la coopération, à même de modifier en profondeur les systèmes alimentaires locaux.

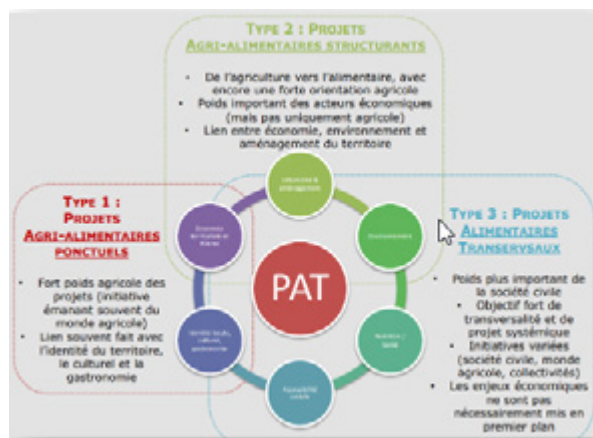


Schéma représentant les trois types de PAT, projet Frugal, RnPAT, juin 2019, communication Les PAT et le RnPAT, Poitiers 3 juin 2019.

*** FRUGAL : <https://rmpat.fr/2020/10/27/la-recherche-action-frugal-des-productions-pour-alimenter-vos-pat/>

4. La coopération en agriculture, un poids historique dans l'Ouest

L'agriculture collective/coopérative a été le fer de lance du développement agricole en Bretagne, avec des impacts politiques et sociaux importants. Encore aujourd'hui, 9 agriculteur·trice·s sur 10 sont adhérent·e·s à une coopérative et/ou à une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole). Au niveau national, trois quarts des agriculteur·trice·s adhèrent à au moins une coopérative.

Dans le grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Normandie), on dénombre 110

coopératives et 2 613 CUMA. 95% d'entre elles adhèrent à la fédération régionale. Les coopératives de l'Ouest emploient 50 000 salarié·e·s.

Un tiers des communes de l'Ouest bénéficient de l'implantation d'une coopérative sur leur territoire.

56% des coopératives de l'Ouest (soit 62 coopératives) sont certifiées bio alors que la part est de 40% au niveau national. En France, un·e agriculteur·trice bio sur 2 est engagé·e en coopérative [42].



5. Des pratiques qui se renouvellent inégalement sur les territoires

La coopération en agriculture ne cesse de se renouveler et de se recomposer, de manière hétérogène cependant selon les secteurs de production et les territoires. Quelques exemples pour illustrer :

- ♦ **autour du matériel** : pendant longtemps la copropriété, l'entraide et la Cuma dominaient le paysage de la coopération autour du matériel, et depuis une petite dizaine d'années, **l'auto-construction ou l'auto-conception d'équipements** est facilitée par une nouvelle coopérative d'échelle nationale l'Atelier Paysan, ayant une antenne régionale localisée à Saint-Nolff, en Morbihan.
- ♦ **autour de la commercialisation** : aux traditionnelles coopératives de collecte, points de vente collectifs, systèmes de paniers, sont venus s'ajouter dernièrement ce que l'on appelle les drive fermiers.

Cependant, s'appuyer sur l'organisation collective, qu'elle soit associative ou coopérative, pour avancer dans l'amélioration écologique de l'agriculture et l'alimentation, demande un certain nombre de conditions et dispositions [43].

6. Et aujourd'hui, quels enjeux ?

Au-delà du nombre d'agriculteurs et du poids économique, quelles réalités recouvre aujourd'hui l'agriculture collective/coopérative, en termes de culture de la coopération et de démocratie interne ?

La transition démographique agricole questionne non seulement le niveau de production, mais aussi le dynamisme des organisations collectives et le renouvellement des dirigeants.

En agriculture comme ailleurs, les jeunes sont aujourd'hui à la recherche d'un cadre dans lequel développer leur propre projet, en réponse à leurs besoins et à leurs convictions. Comment réenchanter les approches collectives face au modèle entrepreneurial classique ? Comment intéresser et impliquer des « jeunes » dans la gouvernance coopérative ?



LES ENJEUX IDENTIFIÉS

- Cohésion sociale
- Environnement/climat
- Sécurité/résilience alimentaire
- Animation des territoires
- Dispositifs d'échanges et d'apprentissage entre pairs
- Éducation/formation à la coopération et à l'agriculture collective

LES POINTS DE VUE DES PARTICIPANT.E.S

Les participant.e.s rappellent la coexistence de différentes agricultures, productives d'un côté, plus durables de l'autre, et du clivage entre les deux. Ils regrettent l'absence de stratégies économiques et politiques en faveur du nécessaire changement de produire et de consommer. Le manque de portage politique et financier à toutes les échelles est problématique : sans moyens de l'Etat, les collectivités n'ont pas de levier financier suffisant. Et les modalités des appels à manifestation d'intérêt ou à projets ne sont pas adaptées.

Les solutions sont alors recherchées du côté du bénévolat ou des fondations privées, ce qui questionne la pérennisation des actions, l'utilité sociale étant mal valorisée. Cela soulève aussi un enjeu de professionnalisation des associations sur les compétences en marketing et pour la levée de fonds. Un autre enjeu concerne la reconnaissance de légitimité des associations face aux élus sur les questions économiques.

Plus radicalement, certain.e.s considèrent que la distribution alimentaire devrait être retranchée des activités économiques : effectuée sur un mode social et solidaire, cette mission ne peut selon eux trouver un équilibre économique.

Dans tous les cas, la question de la résilience alimentaire renvoie à différents enjeux majeurs :

- préservation des terres agricoles ;
- logistique (logistique du dernier kilomètre, stock déporté, évolution des contenants, volumes limités...)

- solidarité rural/urbain ;
- compréhension des différents acteurs et de leurs logiques professionnelles.

Les projets gagneraient à dépasser les frontières administratives, pour saisir les dynamiques de territoire réelles.

LES PISTES CONCRÈTES

Pour de nouvelles coopérations et solidarités

Pour des coopérations renouvelées

Les approches collectives et coopératives sont plus que jamais à réenchanter et à outiller.

Sensibiliser, éduquer et former à la coopération, son histoire, ses modes de fonctionnement, s'impose à différents niveaux : enseignant·e·s et formateur·rice·s, élèves, futurs agriculteur·rice·s, salarié·e·s des entreprises... Des moyens familiers des acteurs de l'ESS peuvent être mobilisés : stage, Action de Formation En Situation de Travail, Coopératives Jeunes de Services, témoignages, Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne....

La question du financement du temps consacré à la vie coopérative pourrait être étudiée et par exemple prendre la forme d'une aide au service de remplacement.

La recherche devrait mettre l'accent sur la compréhension des freins à l'engagement coopératif et sur l'étude des nouveaux

modèles de coopération, pour appuyer l'innovation en ce domaine et nourrir des évolutions réglementaires (en faveur par exemple des collectifs à vocation économique).

La création de conseils de l'alimentation à une échelle pertinente, par exemple celle des pays, pour inclure tous les acteurs concernés (citoyen·ne·s, filières longues...), structurer un projet politique local et favoriser les espaces d'interconnaissance et de coopération pourrait être encouragée. Un soutien financier public apparaît nécessaire pour pérenniser les organisations locales et équilibrer leur budget.



©Cress Bretagne

L'ESS, creuset d'initiatives de transformation sociale et environnementale



Depuis 30 ans, le secteur voit éclore un nombre croissant d'initiatives répondant aux valeurs de l'ESS : agriculture bio, circuits courts alimentaires, aide alimentaire... Notamment pour renforcer la situation nutritive des plus précaires et des plus fragiles. L'alimentation et l'agriculture durables s'inscrivent ainsi dans une dynamique plus globale de développement durable et solidaire des territoires.

Et dans ce domaine comme dans d'autres, les acteurs de l'Économie sociale et solidaire sont souvent pionniers de l'innovation sociale, pour proposer des réponses collectives et durables aux enjeux sociaux. De nombreux atouts inscrivent aujourd'hui les entreprises de l'ESS dans des dynamiques durables alliant développement économique et social, transition écologique, lutte contre l'exclusion, renforcement de l'engagement citoyen et de la fraternité. Par les emplois qu'elle crée, son implication dans le développement local, son impact sur l'attractivité des territoires, mais aussi par cette capacité à mobiliser des citoyen.ne.s autour de projets variés, l'ESS est un levier majeur pour les politiques publiques.

Présente depuis de nombreuses années dans le champ agri-rural, à travers notamment le réseau ImpACT - Plateforme associative qui promeut une agriculture plus durable et propose des alternatives concrètes aux agriculteurs sur leur exploitation, mais également dans le champ de l'aide alimentaire, ou encore de l'éducation à l'environnement, l'ESS s'organise aujourd'hui pour participer à la transition socio-économique et écologique de la région et être garantes que nos futurs systèmes alimentaires soient non seulement durables mais également plus sociaux et solidaires.

A l'occasion de la journée du 4 octobre 2023, ce sont près d'une trentaine d'acteurs qui sont venus partager leur expérience pour nourrir les réflexions et les débats des participant.e.s. Qu'ils et elles soient chaleureusement remercié.e.s ! Nous avons retenu et présenté ici une quinzaine d'initiatives, faisant le pari qu'elles permettront d'inspirer ce changement de paradigme que nous appelons de nos vœux.



Liste des initiatives

- ♦ **Une Scic pour acquérir le foncier** - Lisières
- ♦ **S'installer avec des outils de production collectifs** - La ferme du Buis Sonnant
- ♦ **Faciliter l'accès au bio et local dans la restauration collective** - Manger Bio 35
- ♦ **Un levier pour s'installer en collectif, ou pas !** - La Ciap 22
- ♦ **Transformer la cantine des futur·e·s agriculteur·trice·s** - MFR de Rumengol
- ♦ **Des habitant·e·s impliqué·e·s dans la gouvernance d'un groupement d'achat** - Vrac 29
- ♦ **Vers un restaurant solidaire à Rennes** - Quartier Gourmand
- ♦ **Un laboratoire coopératif pour favoriser le commerce local** - La CUMA Kig Bro Leon
- ♦ **Une conserverie végétale bio et collective** - Trans Farm Earth
- ♦ **Pour un écosystème alimentaire diversifié et résilient** - La Manuf des Jeunes Pousses
- ♦ **Une filière farine à Belle-Île-en-Mer** - CPIE Belle-Île-en-Mer
- ♦ **Un PTCE engagé dans les transitions alimentaires** - Neo56
- ♦ **Faire découvrir la coopération dans les CUMA** - CUMA les Landes Fourragères
- ♦ **Expérimenter la transformation d'exploitations agricoles en Scop** - Cap44
- ♦ **Des légumes 100% morbihannais** - Du champ à l'assiette



LISIÈRES

Une SCIC pour acquérir
le foncier

À PROPOS

Acquisition et gestion de foncier agricole, animations autour des questions agriculture, bocage et biodiversité



Date de création : 2023
Statut Juridique : SCIC SAS
Périmètre géographique :
Bretagne Porte de Loire
Communauté

23
35

ha en objectif pour 2024 et

ha en 2025



06 42 58 99 41
lisieres@lestroignes.fr
www.lestroignes.fr/lisieres/

Contexte et enjeux

Il s'agit de soutenir l'installation paysanne en acquérant le foncier de façon collective : on limite ainsi l'endettement des jeunes installés, tout en garantissant la dimension agro-écologique des terres acquises et en anticipant la transmission de la ferme.

Objectifs et principes de fonctionnement

L'objectif est d'acquérir toutes les terres en vente sur la ferme des Troignes soit 35 ha à l'horizon 2025.

Parties prenantes

Porteurs du projet :

- Les paysan·ne·s installé·e·s

Associés :

- Des citoyen·ne·s, habitant·e·s du territoire, acteurs de l'ESS, associations environnementales

Relais et partenaires :

- Clients professionnels de la ferme, commune, associations locales, Pôle ESS, cafés associatifs du territoire

Conseil juridique :

- Cabinet d'avocat - Approche Vivante du Droit - Maître Amel Bounaceur

Difficultés rencontrées

- Un projet porté par les paysan·ne·s : manque de temps disponible en période d'installation pour mobiliser du monde
- Recours à une avocate pour les questions juridiques, manque d'accompagnement pour la levée de fonds.

Points d'appui

Du relais pour la diffusion !

Perspectives d'avenir

Selon le collectif réuni et l'envie des associés, la SCIC pourra développer ses activités au-delà de la gestion du foncier de la ferme Les Trognés :

- acquisition d'autres terres pour favoriser des installations sur le territoire
- portage d'activités « para-agricoles » comme de l'accueil pédagogique ou touristique, des animations autour des thématiques liées au foncier : l'agriculture durable, la gestion du bocage, la préservation de la biodiversité.



©Lisières



LA FERME DU BUIS SONNANT

S'installer avec des
outils de production
collectifs

À PROPOS

Élevage de vaches Bretonne Pie Noir et Pores Blancs de l'Ouest, transformation des produits et vente directe. Présence de deux artisans sur le même site.



Date de création : Juin 2016
Statut Juridique : QAEC et SCI
Périmètre géographique :
Plouguernevel - Rostrenen

4

paysan·ne·s

2

artisane·s

168

propriétaires-associé·e·s



07 84 34 25 28
contact@lebuissonnant.org
www.lebuissonnant.org

Contexte et enjeux

Il s'agit d'un projet d'installation en agriculture avec le souhait d'une **propriété collective des outils de production**. Le foncier et le bâti de la ferme sont proposés à la vente. Les partenaires financiers soutiennent l'éventualité d'un achat de terre et des bâtiments par les paysan.ne.s mais ce n'est pas toujours le cas.

L'enjeu principal est de sortir de la financiarisation de l'agriculture et de **faciliter les installations ainsi que les entrées et sorties d'associé·e·s**.

Objectifs et principes de fonctionnement

Le premier objectif est de permettre une **installation agricole avec un endettement limité** pour les nouveaux paysan.ne.s installés. Le second objectif est de **sortir le foncier du marché spéculatif**. Le schéma habituel consiste en une revente à chaque génération de paysan.ne.s du foncier avec une augmentation systématique du prix à l'hectare. Le dernier objectif est d'**impliquer les citoyen.ne.s dans leur alimentation**. Tout le monde n'a pas vocation à devenir agriculteur.trice mais tout un chacun a son mot à dire sur son alimentation quotidienne. L'implication dans une SCI citoyenne est un moyen d'action concret.

En intégrant des citoyen·ne·s dans la démarche, les partenaires financiers du projet sont rassurés. Les nouveaux·elles paysan·ne·s se sentent épaulé·e·s par la dynamique citoyenne ce qui rompt avec l'isolement parfois présent en agriculture. Le moindre endettement permet aux jeunes installé.e.s de tirer un revenu de leur travail dès l'installation.

Parties prenantes

- 4 paysan.ne.s
- 2 artisan.e.s
- 169 propriétaires
- Terre de Liens Bretagne

Difficultés rencontrées

- Expliquer la démarche aux financeurs (Crédit agricole). La maîtrise du sujet par les personnes concernées a permis une bonne sensibilisation.
- Lourdeur administrative de la création de la SCI. L'accompagnement de Terre de Liens a été indispensable.
- Le délai court pour parvenir à récolter les fonds. Une communication intense par différents canaux (presse, radio, réseau

personnel et professionnel, réunion publique) nous aura permis de récolter la somme de 120 000€ en 1 mois et demi.

Points d'appui

La multiplication de ce type d'initiatives aurait pour conséquence de rassurer les banques.

La formation des administrations en charge d'instruire nos dossiers (tribunaux...) faciliterait ce type de démarches.

Perspectives d'avenir

L'idée de propriété collective des outils de production nous incite à creuser la possibilité de transformer le GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) en une SCOP (société coopérative de production). Nous deviendrions de ce fait salarié·e·s-gérant·e·s de la structure. Les entrées et sorties d'associé·e·s seraient davantage facilitées et ce statut permettrait aux associés une ouverture vers des activités ne relevant pas du domaine agricole au sens strict (formation, accueil, pluriactivité...).



©Le Buis Sonnant



MANGER BIO 35

Faciliter l'accès au bio
et local dans la
restauration collective

À PROPOS

**Distribution de produits bio et
Locaux à destination de la restau-
ration collective et commerciale**



Date de création : juillet 2020
Statut Juridique : SAS SCIC
Périmètre géographique : Ille-
et-Vilaine et départements limi-
trophes (Côtes-d'Armor et
Morbihan)

50
350
4

producteur·rice·s associé·e·s

client·e·s

millions de chiffre d'affaires



02 99 67 91 89
commande@mangerbio35.fr
www.mangerbio35.fr

Contexte et enjeux

L'enjeu est de faciliter l'introduction ré-
gulière et progressive d'une **alimentation
bio, saine et de proximité en restauration
collective et commerciale**, à l'échelon de
l'Ille-et-Vilaine et des départements limi-
trophes que sont les Côtes-d'Armor et le
Morbihan.

Objectifs et principes de fonctionnement

- Apporter des débouchés et **une juste rémunération** aux acteurs de la filière.
- Construire une organisation innovante basée sur **la coopération entre les parties prenantes**.
- Organiser des **circuits de distribu-
tion agiles et performants** maillant le territoire.
- Participer aux **changements des com-
portements alimentaires** par le par-
tage de nos valeurs et de notre vision.

A NOTER Réponse et conclusion de mar-
chés publics avec la Ville de Rennes, Bruz,
Betton, Saint-Grégoire et bien d'autres...

Parties prenantes

- **Acteurs mobilisés** : producteurs,
transformateurs, salariés, partenaires
commerciaux et projets

- **Cibles** : les sites de restauration collective : restauration scolaire (collèges, lycées), la restauration d'entreprise, la restauration commerciale

Difficultés rencontrées

- Convaincre de la nécessité de manger bio et local pour préserver sa santé et la planète.
- Répondre aux marchés publics.
- Sécuriser la régularité des volumes de commande pour les producteurs.
- Faire respecter la loi Egalim : 20% mini de produits bio/locaux en restauration collective

Points d'appui

- Un appui des élu·e·s à l'échelle des territoires, du Département et même de la Région.
- La mise en place de la loi Egalim, même s'il reste beaucoup à faire...
- La mobilisation des acteurs de la bio sur les territoires : producteurs, transformateurs, fédérations, coopératives,

organismes de promotion...

- Une prise de conscience collective que manger bio et local est une partie de la solution pour la construction du monde de demain.

Perspectives d'avenir

Les perspectives donnent envie de continuer à mener le combat pour une alimentation saine et de qualité, à travers une agriculture bio et locale.

Manger Bio 35 continuera à s'impliquer dans la dynamique du territoire et continuera à militer pour un développement local responsable.

Les potentiels sont encore nombreux : approvisionnement des collèges, des lycées en 100% bio et nous continuerons à travailler activement à accompagner l'ensemble des acteurs de cette transition alimentaire.



©Manger Bio 35



LA CIAP 22

Un levier pour
s'installer en collectif,
ou pas !

À PROPOS

Accompagnement de porteurs de
projets non issus du milieu agricole



Date de création : février 2017
Statut Juridique : Association loi
1901 - CAE
Périmètre géographique :
Côtes-d'Armor

12
7

paysan·ne·s accompagné·e·s par an
années d'existence



07 69 21 45 75
ciap22@orange.fr

Contexte et enjeux

Le renouvellement des générations en agriculture passera nécessairement par les personnes non issues du milieu agricole (NIMA), qui viennent non seulement renforcer les rangs de la profession, mais qui contribueront aussi à son évolution, à tous les niveaux (techniques de production et de transformation, méthodes de commercialisation, organisation sociale, rapport au métier, etc.).

Il est essentiel d'appuyer l'installation de ces NIMA, pour qui le parcours à l'installation est rendu plus difficile du fait de nombreux freins qu'ils peuvent rencontrer. Ces candidat·e·s doivent notamment gagner en confiance, ils disposent souvent d'une faible capacité d'investissement et peuvent difficilement maîtriser d'emblée l'ensemble des risques liés à une installation agricole.

En Côtes-d'Armor, l'idée d'une CIAP est née en 2015 avec l'Association Agriculture Paysanne qui accompagne des parcours d'émergence de projets agricoles. Auparavant les projets bretons étaient accueillis au sein de la CIAP de Loire-Atlantique qui existe depuis 2012. L'objectif est de tester son activité grandeur nature en la pratiquant comme dans toute coopérative d'activités et d'emploi.

Objectifs et principes de fonctionnement

La CIAP22 propose un accompagnement autour de trois outils. Le premier est un **stage long de formation professionnelle aux métiers agricoles**. Le second est la **« Formation Paysan créatif »** qui permet de se pencher durant une année sur la réglementation, la commercialisation et les aspects entrepreneuriaux. En parallèle de ces formations, les porteur·euse·s de projets développent leur activité avec l'aide d'un groupe d'appui local composé d'un parrain technique, un parrain territoire, de voisins du lieu où ils souhaitent s'implanter et d'élu·e·s locaux. Ce groupe sert de comité d'accompagnement et de suivi. Le troisième outil est **l'hébergement juridique** proposé par la CIAP. Ce portage s'accompagne d'un **appui financier** pour les investissements et d'une possibilité **d'avance de trésorerie**. L'intérêt est de maîtriser et sécuriser l'investissement. Une partie des personnes accompagnées s'installe ensuite en collectif.

· A NOTER · La moitié des porteur·euse·s de projets qui démarrent le parcours de la CIAP n'ont pas de piste pour le foncier. **La mise en réseau initiée par les formations favorise l'accès au foncier.**

Parties prenantes

- ♦ **Membres de l'association** : des structures ayant pour vocation la promotion et le développement agricole et rural, de structures de l'économie sociale et solidaire, des structures de l'enseignement, de la formation et de la recherche, des citoyen·ne·s.
- ♦ **Partenaires** : la CIAP44, la Coopérative d'activité et d'emploi Avant-Premières, RENETA - Réseau National des Espaces-Test Agricoles
- ♦ **Cibles** : des porteurs de projets agricoles

Difficultés rencontrées

S'installer en agriculture reste une démarche entrepreneuriale. L'installation en collectif peut rassurer un certain nombre de candidat·e·s mais elle ne constitue pas un gage de réussite. Les difficultés d'accès au foncier tout comme l'accès aux crédits sont identiques. Les différences de niveaux de temps de travail et de rémunération peuvent s'avérer délétères dans la durée. La formation « S'installer en collectif sans s'entretuer » est un moyen d'y réfléchir. D'autres formes de coopération peuvent également être choisies : les banques de travail, la juxtaposition de différents statuts juridiques....





MFR DE RUMENÇOL

Transformer la cantine des
futur·e·s agriculteur·trice·s

À PROPOS

Donner à chacun·e, quel que soit son milieu d'origine et ses aptitudes, la chance de se former et de devenir acteur de son milieu (Bac pro et BTS, notamment en vente alimentaire)



Date de création : 1963
Statut Juridique : Association Loi 1901

4

cursus

75%

des élèves et étudiant·e·s sont internes

110

repas par jour



02 98 81 93 07
mfr.rumengol@mfr.asso.fr
www.mfr-rumengol.com

Contexte et enjeux

La Maison Familiale Rurale de Rumengol a souhaité **s'engager dans la transition alimentaire**. A son arrivée en 2018, la nouvelle directrice pointe un **décalage entre les contenus pédagogiques** qui sensibilisent les jeunes en formation au bien-manger et aux impacts de l'alimentation sur la santé **et la moindre qualité des produits servis à la cantine** (essentiellement des produits ultra-transformés et/ou surgelés, pas ou très peu de produits bruts et frais...). En accord avec le conseil d'administration et les équipes, **s'engage alors un travail d'amélioration de la restauration collective** avec notamment des investissements en termes de budget et de personnel.

Objectifs et principes de fonctionnement

Une maîtresse de maison arrive en 2021, avec la mission de transformer la cuisine et d'introduire **une démarche cohérente de la terre à l'assiette**. Titulaire d'une licence en gestion des collectivités territoriales, l'une de ses premières actions consiste à trouver des **producteurs locaux**. Son moteur est de redonner de la valeur aux produits et d'apprendre aux jeunes à bien manger. Un travail sur **la réduction du gaspillage** a aussi été mené, en s'appuyant sur des pesées.

Aujourd'hui, l'équipe de restauration s'inscrit dans une démarche de développement durable globale. **Les 110 repas/jour servis sont essentiellement préparés à base de produits frais et de saison, issus majoritairement de circuits-courts**, bio pour 60% d'entre-eux et deux repas végétariens sont proposés chaque semaine.

A NOTER Un formateur a saisi cette opportunité pour monter avec les élèves un projet de **mini-entreprise baptisée « Les produits de l'hermine » : des box de produits locaux vendus sur les marchés**. Ce sont les jeunes qui ont visité des producteur·trice·s, sélectionné des produits et négocié les prix.

Parties prenantes

- Acteurs mobilisés : les convives (élèves), l'équipe pédagogique
- Partenaires : les producteur·rice·s locaux·les
- Cibles : les élèves

Difficultés rencontrées

En introduisant davantage de produits bio, la transformation alimentaire a engendré un petit surcoût. Mais **les dépenses s'équilibrent au fil du mois**. Le fait de proposer un ou **deux repas végétariens par semaine permet de commander de la viande et du poisson de bonne qualité**.

Un gros travail de pédagogie a été nécessaire pour faire apprécier aux jeunes les légumes et les céréales oubliés. C'est ici que **le rôle du cuisinier est primordial** : il faut rendre les produits attractifs plutôt que de les présenter bruts. Les légumes par exemple peuvent être servis en entrée sous la forme de samoussas : ils sont ain-

si rendus appétents et rassurants pour les jeunes.

A NOTER Les élèves, en tant que convives, sont au cœur de la démarche. C'est pour et avec eux que cette transition est menée. Mais pour obtenir des résultats fiables et durables, tout l'établissement doit aller dans le même sens.

Points d'appui

Le volontarisme de la direction de l'établissement a été déterminant. Il a fallu créer un partenariat entre tous les membres de l'équipe, afin que les discours soient homogènes au sein de l'établissement sur la question du bien manger, sur la réduction du gaspillage, dans le contenu des enseignements et au-dehors. Cela s'inscrit en cohérence avec la raison d'être des MFR qui consiste à réfléchir sur le monde dans lequel on vit et à assurer un avenir durable aux jeunes.

Perspectives d'avenir

A moyen ou long terme, deux objectifs sont poursuivis. Le premier est d'**aboutir à un approvisionnement 100% bio tout en respectant la saisonnalité et le localisme**. Le deuxième est de **réduire drastiquement le gaspillage**, en le cantonnant aux déchets inévitables (os, arrêtes, trognons de pommes). Mais tout ceci se fera de manière progressive : l'introduction des produits biologiques à prix maîtrisés nécessite de manger différemment.



VRAC 29

**Des habitant·e·s impliqué·e·s
dans la gouvernance d'un
groupement d'achat**

“ À PROPOS

Proposer des produits de qualité à des prix accessibles en favorisant le développement de groupements d'achats dans les quartiers prioritaires de la ville.



Date de création : août 2021
Statut Juridique : Association Loi 1901
Périmètre géographique : Brest Métropole

5

quartiers



06 04 44 05 11
fred29@vrac-asso.org
finistere.vrac-asso.org

Contexte et enjeux

En 2013 à Brest, des centres sociaux démarrent l'opération « Cabas des champs » : des groupements d'achats d'habitant·e·s qui s'approvisionnent auprès de producteurs locaux pour revendre à prix coûtants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Frédéric Pellé, animateur de la démarche dans le quartier de Keredern, menait avec les habitant·e·s une réflexion sur l'accès à l'alimentation. Le groupe s'implique dans le projet « Accessible » animé par le réseau des CIVAM national, avec un questionnaire sur l'alimentation des publics les plus précaires : l'agriculture nourrit-elle tout ou partie de la population ? Dans quelle mesure des projets d'aide alimentaire ont-ils accès à une agriculture de qualité ?

Différents types d'aides alimentaires sont alors observés : maraîchage solidaire, épicerie sociale, réseau VRAC... Une rencontre avec Boris Tavernier, animateur de Vrac Lyon et fondateur du réseau national, sera décisive.

En 2020, un collectif d'habitant·e·s des quartiers prioritaire de Brest décide d'aller plus loin que l'opération « Cabas des champs » avec des produits locaux et crée l'association VRAC 29.

Objectifs et principes de fonctionnement

VRAC 29 appuie dans chaque quartier prioritaire l'organisation de groupements d'achats complémentaires des cabas. La proposition consiste en une alimentation globale de qualité : légumineuse, pâtes, riz, etc. Les produits d'hygiène et de bien-être sont également compris.

A NOTER VRAC est un réseau national qui comprend à ce jour 18 antennes en France. Il bénéficie de l'habilitation « Aide alimentaire » mais revendique sa spécificité : vente à prix coutants, en vrac, à des habitant·e·s qui adhèrent à l'association et une mixité du public. Grâce à un fond national et dans l'optique de rendre encore plus accessibles des produits de qualités, les prix sont diminués de 10% pour les adhérent·e·s à 1€, de 50% pour les adhérent·e·s qui sont orientés par des travailleurs sociaux. Ils sont à l'inverse augmentés de 10% pour les adhérent·e·s à 20€, pour équilibrer la balance. Tout en restant avantageux en termes de qualité/prix par rapport aux grandes surfaces.

Parties prenantes

- Habitant·e·s des quartiers prioritaires et brestois impliqué.e.s dans la gouvernance en tant qu'administratrices de l'association
- Equipements de quartier et structures sociales de Brest
- Habitant·e·s des quartiers prioritaires et / ou vivant une situation de précarité alimentaire

Difficultés rencontrées

- Information des habitant·e·s – présence régulière dans les structures de quartier et sur l'espace public
- Complémentarité avec les « Cabas des champs ».

Points d'appui

Les habitant·e·s des quartiers avaient déjà des habitudes de consommation par groupement d'achat. Des noyaux de convaincus ont facilité la communication et la confiance envers notre projet.

Perspectives d'avenir

L'association a pour ambition de créer de nouveaux groupements et de s'implanter sur d'autres quartiers de la métropole. Elle prévoit de développer un groupement mixte habitant·e·s/étudiant·e·s sur le quartier de Bellevue. Elle participe aux réflexions d'une épicerie solidaire en mixité.





Quartier Gourmand

Vers un restaurant
solidaire à Rennes

À PROPOS

Lieu-ressource sous la forme d'un pôle alimentaire ouvert à tou-te-s pour se rassembler autour de la question de la nourriture



Date de création :

Au p'tit Blosneur : février 2016

Les Cols Verts Rennes : 2017

Statut Juridique : Associations

Périmètre géographique : Rennes Métropole

86
585
370

bénévoles

repas produits

client·e·s



Au p'tit Blosneur :

coordo@auptitblosneur.fr

www.auptitblosneur.fr

Les Cols Verts :

h.brethes@lescoldsverts.fr

www.lescoldsverts.fr

Contexte et enjeux

Un collectif d'associations dans le quartier du Blosne au sud de Rennes fait le constat de **l'absence de services alimentaires de qualité, sains et abordables**. Ce quartier de la politique de la ville se caractérise par une forte précarité, un fort taux d'isolement, de nombreuses personnes âgées vivant seule, avec des problématiques de santé, d'insécurité alimentaire, une perte de lien social,...

Les deux associations Au p'tit Blosneur et Les Cols Verts Rennes ont pour objectif commun de **créer un lieu-ressource sous la forme d'un pôle alimentaire ouvert à tou-te-s pour se rassembler autour de la question de la nourriture**.

Objectifs et principes de fonctionnement

Une étude de faisabilité de 18 mois débouche sur différents types de services :

- **un service de cantine** ouverte tous les midis avec des tarifs adaptés aux moyens (produits locaux, bio et de saison dont une part importante issue des parcelles des Cols Verts et de Terres de Source ; une option carnée avec Halal et une option végétarienne chaque jour)
- **un service de livraison des repas à pied** : baptisé « Popottes roulantes »,

dans lequel des habitant.e.s se regroupent pour : cuisiner, emballer, livrer

- ♦ **L'engagement des habitant.e.s** avec :
 - Les ateliers Cuisine encadrés par une cuisinière professionnelle
 - le service du midi assuré par 2 personnes
 - la livraison le soir (à pied)

A NOTER : A Quartier Gourmand, on a fait le choix d'un prix fixe : 3,80€, 8€ ou 15€, chacun contribue à hauteur de ses possibilités. Résultat à l'issue de l'expérimentation : 50% des repas ont été payés 15€, 50% à 8€ ou moins.

Parties prenantes

- Les équipes des 2 structures porteuses du projet. Pendant l'expérimentation, 86 bénévoles ont permis de concrétiser le fonctionnement de la cuisine, de la salle et de la livraison.
- Les partenaires : « le comité de pilotage » composé de collectivités et de structures privées, « le comité santé » qui a fait un travail sur les indicateurs à prendre en compte pour les personnes livrées, « les acteurs de quartiers » qui ont mobilisé leurs usagers, sont venus manger avec des habitants, « les partenaires financiers publics et privés ».
- Toutes les personnes qui ont le souhait de faire partie de notre communauté de mangeurs.

Difficultés rencontrées

- Le concept des Popotes roulantes n'existe pas encore en Ille-et-Vilaine. Un comité Santé impliquant des travailleurs.euses sociaux, le CCAS, le CDAS, le centre de santé communautaire a été créé pour identifier les bénéficiaires et faire remonter les informations à la personne référente.
- Concernant le modèle économique, l'équilibre n'est pas recherché. Le restaurant restera déficitaire : il s'agit

d'un projet social basé sur l'engagement des personnes. La société civile et le public contribuent chacun.e à sa manière (dont certain.e.s en donnant du temps).

Points d'appui

Les 2 structures à l'initiative du projet sont fortement implantées dans le quartier du Blosne et portent déjà des actions sur les questions de démocratie alimentaire. Elles sont déjà bien identifiées par les habitant.e.s comme par les collectivités.

Perspectives d'avenir

Un travail va être engagé sur les prochains mois pour travailler :

- La gouvernance du projet avec d'autres partenaires de quartier
- Le fonctionnement opérationnel de la cantine
- La recherche de lieu correspondant à nos besoins
- La recherche de financement pour l'investissement et le fonctionnement du lieu





La CUMA Kig Bro Leon

Un laboratoire coopératif
pour favoriser le
commerce local

À PROPOS

Atelier de découpe de viande



Date de création : 2022
Statut Juridique : SICA

25
30

agriculteur·rice·s adhérent·e·s
tonnes de viande transformées par an



06 76 06 88 30
laot.majan@orange.fr

Contexte et enjeux

En janvier 2016, les producteurs de trois fermes finistériennes (vaches laitières à Lannilis, porcs à Bourg Blanc et brebis laitières à Plouvien) se regroupent pour 2 ans de réflexion et d'étude : l'idée est de mieux **valoriser la viande mais surtout de mieux communiquer auprès des consommateur·rice·s**.

Engagés dans une démarche de vente directe, ils souhaitent **assurer eux-mêmes la découpe** - plutôt que de faire appel à un prestataire - et se lancent dans le montage d'un laboratoire de 400 m².

Objectifs et principes de fonctionnement

Le choix du statut des CUMA :

- les 3 porteurs de projets sont exploitants agricoles et travaillent en CUMA pour les travaux des champs ;
- **la viande reste la propriété de l'éleveur·euse** qui conserve le choix du mode de commercialisation ;
- **les charges sont réparties** au prorata de l'utilisation de l'atelier (volumes et matériel utilisé) ;
- **chaque utilisateur·rice est responsable** sur les plans sanitaire et financier notamment ;
- les CUMA bénéficient de **subventions plus élevées**.

Les animaux sont abattus à Lesneven. Un **boucher diplômé assure la découpe** dans l'atelier selon 2 modalités, soit **en prestation complète** (transport, découpe, fabrication, mise sous vide, surgélation, mise en carton, nettoyage des locaux), soit en **prestation partielle**. Il facture son temps de main d'œuvre. La CUMA facture l'utilisation de l'atelier, du matériel, les consommables et les charges administratives.

Parties prenantes

- **Sociétaires** : les producteurs utilisateurs de l'atelier
- **Partenaires techniques** : FD Cuma (bail, règlement intérieur, juridique), F2c consulting et Labocea
- **Partenaires financiers** : Région Bretagne (40% de l'investissement)
- **Cibles** : les éleveur·euse·s du territoire commercialisant en circuits de proximité

Difficultés rencontrées

Le **modèle économique** n'était pas évident au départ en raison du **petit nombre d'associés**. Le choix retenu a été de démarrer à trois puis d'ouvrir à d'autres adhérents.

Le statut de la CUMA génère des contraintes :

- tout utilisateur·rice de l'atelier de découpe doit être adhérent·e à la CUMA ;
- les adhérent·e·s de la CUMA doivent être agriculteur·rice·s.

A NOTER : **La qualité sanitaire des produits transformés peut être une lourde responsabilité** : « En tant que président, je ne souhaitais pas endosser la responsabilité de la qualité de la viande ». En CUMA, chaque utilisateur·rice reste responsable

des produits qu'il transforme. La CUMA fait office de prestataire de service.

Points d'appui

Par souci de simplicité, les adhérent·e·s de la CUMA n'ont pas souhaité embaucher un·e salarié·e. Ils ont fait appel à un prestataire de service, boucher, qui utilise le laboratoire pour le compte des éleveur·euse·s. Ceux d'entre eux qui transforment beaucoup de carcasses ont suivi une formation sanitaire pour assurer une partie du travail et réduire le coût de prestation. Ceux qui ont un usage plus limité du laboratoire délèguent l'intégralité des tâches au prestataire.

Perspectives d'avenir

Aujourd'hui, **25 adhérent·e·s contribuent à la transformation de 30 tonnes** de viande par an. **L'équilibre économique est trouvé**. Certains adhérent·e·s souhaiteraient approvisionner la restauration collective ou commercialiser via des magasins, ce qui suppose d'obtenir l'agrément sanitaire pour l'atelier - jusqu'ici, le laboratoire fonctionnait en dérogation.



©CUMA Kig Bro Leon



Trans Farm Earth

Une conserverie
végétale bio et
collective

“ À PROPOS

Atelier collectif de transformation de fruits et légumes en soupes, compotes, sauces, chutneys, confitures etc.



Date de création : 2022
Statut Juridique : SIA
Périmètre géographique :
Ille-et-Vilaine

3

producteurs

4

transformateurs

500

kg de produits finis par jour en
capacité



06 32 96 23 51
contact@transfarmearth.fr

Contexte et enjeux

Trans Farm Earth est le fruit de la collaboration entre 3 producteurs et 4 transformateurs bio pour mutualiser des connaissances et des savoir-faire d'une part, des investissements d'autre part et pour monter un outil de transformation intermédiaire. Historiquement, le collectif des fondateurs s'est constitué sous format associatif. Lorsque la SICA a été créée, l'association en est devenue membre et présidente, pour garder l'état d'esprit initial. Il répond à la demande de ces producteurs-rice-s de disposer d'un outil de transformation pour valoriser les invendus et lisser la rémunération sur l'année en proposant des produits transformés en plus des produits bruts.

Objectifs et principes de fonctionnement

La SICA n'embauche aucun salarié-e et ne vend pas de produits alimentaires. Elle tire son chiffre d'affaires de deux sources différentes :

- **La location du laboratoire** à la demi-journée (sauf doseuse-capsuleuse), à des personnes qui disposent des agréments nécessaires (certificat de qualification professionnelle) et ont suivi une micro-formation de 2 heures à l'utilisation du matériel ;

- **Le travail à façons** : fabrication de soupes, tartinables, pickles, confitures etc. par l'intervention des transformateur·trice·s.

Parties prenantes

- **Sociétaires** : les producteur·rice·s et les transformateur·rice·s
- **Partenaires techniques** : Agrobio 35, un avocat spécialisé en agroalimentaire
- **Partenaires financiers** : Région Bretagne, Rennes Métropole, Terres de Sources
- **Cibles** : les producteur·rice·s et artisan·ne·s du département

Difficultés rencontrées

- Diminution de la taille du collectif, en lien avec la perte du sens de l'engagement
- Durée très longue de maturation et de concrétisation du projet

Points d'appui

Le choix du statut a été motivé par l'envie de faire entrer des artisan·ne·s dans le projet, et pas seulement des producteur·trice·s, pour lesquels le statut de CUMA aurait pu convenir.

La SICA ne travaille que pour des artisan·ne·s ou des producteur·rice·s qui en sont devenus membres. L'ouverture à des particulier·ère·s sera envisagée ultérieurement.

A NOTER : Grâce au mode de fonctionnement retenu, les producteur·rice·s et artisan·ne·s mettent leur identité en avant : choix des recettes, graphisme de l'étiquette.... Tout est personnalisé.

Perspectives d'avenir

La SICA est opérationnelle depuis l'été dernier et achève donc sa première saison de production. Reste à transformer l'essai !



©Trans Farm Earth



Filière légumes bio 56

Du champ à l'assiette,
des légumes 100%
morbihannais

À PROPOS

Filière de légumes certifiés bio produits exclusivement dans le département du Morbihan à destination des magasins spécialisés.



Date de création : 2019
Statut Juridique : SCIC
Périmètre géographique :
département du Morbihan

1

million d'euros de CA sur 2022

10

maraîcher·ère·s

22

magasins



07 68 39 91 75
b.leguen@labelzsaizon.fr
www.lafilierebio.bzh

Contexte et enjeux

La démarche de la Filière bio 56 émane des constats suivants, partagés entre distributeurs·trices et producteurs·trices : en Morbihan, **la production maraîchère est importante ; il y a également de nombreux magasins spécialisés en agriculture biologique.** Mais la plupart du temps, **les légumes produits localement se retrouvent sur les plateformes de distribution rennaises** avant de revenir sur les sites de vente. **L'idée d'une plateforme départementale émerge** ainsi, lors de réunions du QAB 56. Et la réflexion démarre avec 3 maraîchers, 3 biocoops et un magasin spécialisé Alrèbio.

Objectifs et principes de fonctionnement

L'objectif affiché dès le départ par deux maraîchers exploitant de grandes surfaces (plus de 100 ha) est de **travailler avec les « petits » maraîchers en complétant leurs volumes.**

Le fonctionnement est basé sur la planification, qui permet l'engagement des structures du maillon de la distribution. **Chaque commerçant s'engage pour environ 50% de ses volumes de vente auprès de la Filière.** Pour cela, les producteur·trices fournissent un tableau avec l'ensemble des produits de leur offre, affecté d'une

fourchette de prix. Sur cette base, **les distributeurs peuvent décider des quantités qu'ils s'engagent à acheter chaque semaine, pendant une année**. Ainsi les volumes de légumes sont planifiés à l'année et les surfaces de légumes nécessaires sont réparties entre maraîchers. Ce niveau moyen d'engagement permet à chaque magasin distributeur de continuer à s'approvisionner auprès de maraîchers locaux, en proximité, et aussi auprès des paysan·ne·s associés de Biocoop.

Les commandes sont effectuées deux fois par semaine grâce à un site de commande dédié. La Filière possède un camion et emploie un chauffeur à temps plein, qui assure les livraisons deux fois par semaine. A ce jour, la plateforme logistique est située à Elven. **La Filière compte 10 maraîcher·ères, qui approvisionnent 22 magasins spécialisés.**

A NOTER : Les prix sont fixés par une **commission** qui rassemble les représentant de deux magasins et deux producteur·trices. En fonction du coût du transport, et des marges de manœuvre dont disposent les uns et les autres, les prix sont ajustés.

Parties prenantes

- **Acteurs mobilisés** : maraîchers, magasins spécialisés
- **Partenaires** : réseau Biocoop, Distro
- **Cibles** : consommateur·rice·s

Points d'appui

La Filière est un opérateur : elle est certifiée bio et assure l'achat puis la revente des légumes. Ceci lui permet de générer un chiffre d'affaires et de dégager une marge pour financer le camion et salarier le chauffeur. Cela permet à la Filière de

s'affranchir des coûts de palettes et de réaliser des économies non négligeables par rapport au tarif d'un transporteur.

La Filière a bénéficié durant deux années de **l'appui de l'URSCOP** pour réfléchir et établir un modèle de gouvernance. Le positionnement initial très constructif des « gros » maraîchers a été très structurant.

Perspectives d'avenir

Pour 2024, plusieurs évolutions sont au programme. Dès janvier, la plateforme va **déménager d'Elven à Grand-Champs**, où elle bénéficiera d'une surface de 300 m². A partir de février, **un partenariat avec Distro** permettra à ce dernier de se reposer sur la Filière légumes bio 56 pour la logistique des contenants de verre, depuis les magasins vers la plateforme. Pour la fin d'année, **un service de ramasse des produits des petits producteurs est envisagé**, afin de leur permettre de rejoindre la filière tout en s'affranchissant de venir livrer à Elven.

A plus long terme, la **Filière projette de s'associer avec Biocoop restauration** pour offrir un service plus complet à la restauration collective (épicerie notamment) et être en mesure de répondre aux appels d'offre. Cette organisation intégrerait des légumeries locales, à même de transformer les légumes ne répondant pas aux critères de calibre pour la vente en magasins ou sur les marchés. Pour **la logistique du dernier kilomètre**, l'idée est de s'appuyer sur les partenaires locaux lorsqu'ils existent.



La Manuf des Jeunes Pousses

Pour un écosystème
alimentaire diversifié
et résilient

“ À PROPOS

Création d'une filière végétale locale : économie circulaire et circuit court.

Mise en réseau d'acteurs locaux pour monter des projets de territoire.



Date de création : juin 2022

Statut Juridique : Consortium

Périmètre géographique :

Saint-Malo Agglomération et
Communauté de Communes
du Pays de Dol et de la Baie du
Mont-Saint-Michel



06 09 68 04 07

jean-luc.toullec@leruisseau.bzh

Contexte et enjeux

Le Ruisseau Coopérative anime un **terre-lieu à Epiniac** près de Dol de Bretagne, en milieu rural, et développe **les Paniers du Ruisseau**, lancés en 2020, avec 40 producteur·rice·s et plus de 100 consomm·ac-teur·rice·s. **ICI Cultivons Demain** a été créée sur Saint-Malo agglomération à l'initiative de citoyen·ne·s et d'entrepre-neur·euse·s pour mettre autour de la table les acteurs de la filière alimentaire du territoire.

Nous partageons un constat : le territoire a de gros manques, tant du côté de l'offre (maraîchers bio par exemple), de la demande (restauration, paniers) que pour la mise en lien offre/demande. **Il manque des synergies et une organisation permettant de “fabriquer ensemble”.**

La Manuf des Jeunes Pousses est un **consortium de 6 structures** engagées sur leur territoire pour la cohérence et l'autonomie alimentaire. Son but est de **créer des opportunités d'activités économiques nouvelles ou innovantes, en développant des filières locales : sources d'emplois et de lien social.**

Objectifs et principes de fonctionnement

Créer des liens, des synergies et des opportunités localement pour soutenir un

système alimentaire écologique, responsable et local.

- ♦ **Générer et animer un écosystème** d'acteurs locaux : coopération, ouverture, transparence.
- Accompagner les acteurs et les porteurs de projets vers la **construction collective de filières durables** autour de l'**alimentation** et de la production de **bioressources**.
- ♦ **Connecter des tiers-lieux** existants et en construction, des lieux de production et de transformation, dans le but de créer des opportunités d'activités économiques nouvelles ou innovantes.
- ♦ **Partager des savoirs et des savoir-faire** : donner les clés de l'autonomie et de la liberté d'entreprendre.

Parties prenantes

- ♦ **Des couveuses** pour porteurs de projet en agriculture biologique avec ICI Cultivons Demain et Le Ruisseau Coopérative.
- ♦ **Des laboratoires** de transformation végétale avec OCTAV et La Ferme des Pots'Potes.
- ♦ **Un système de distribution alimentaire locale** avec les Paniers du Ruisseau
- Des acteurs du **compostage de proximité** avec Compost'Tout et La Petite Boucle.

Difficultés rencontrées

- Faire collectif ne se décrète pas et il faut consacrer du temps au développement des coopérations. Nous avons cherché une subvention qui nous permet de financer du temps de travail sur des projets communs.
- Le dimensionnement des projets reste une difficulté à surmonter.
- Les outils manquants identifiés pour développer les filières sont souvent de gros outils (exemple : une légumerie ou une composterie de territoire). Est-ce que c'est de notre ressort de travailler

sur ces sujets ? Sur quoi devons-nous nous concentrer ? Quels sont les dispositifs à développer en priorités ?

Points d'appui

Nos 6 structures disposent d'un grand réseau de partenaires : des collectivités, des agriculteurs·rices , des restaurants, une entreprise d'insertion... La mise en commun de ces réseaux permet de toucher l'ensemble de la filière et de faciliter les liens et les innovations sur le territoire.

Notre force c'est aussi notre capacité à expérimenter ; au sein du consortium, il y a par exemple deux laboratoires de transformation végétale équipés différemment. Cela nous permet de tester des activités, de nouveaux produits et de nouvelles façons de collaborer.

Nous envisageons également de mutualiser du matériel (création d'une ou plusieurs plateforme(s) logistique(s) par exemple).

Perspectives d'avenir

Le consortium s'organise pour proposer au territoire des solutions concrètes :

- Le pôle ressources organiques va réaliser une **étude de faisabilité** pour la mise en place d'une **composterie de territoire** à mi-chemin entre les deux associations de compostage. La composterie permettrait de collecter d'avantage de biodéchets produits sur les deux communautés de communes et de mieux les valoriser pour un retour des nutriments à la terre sous forme de compost.
- ♦ **Les laboratoires de transformation** réfléchissent à des modalités communes de **valorisation de leurs outils de travail**. L'objectif est de travailler sur des surplus de productions agricoles avec des acteurs de l'insertion dans une logique pédagogique, sociale et solidaire.



CPIE Belle-Île-en-Mer

Une filière farine à Belle-Île-en-Mer

“ À PROPOS

Éducation à l'environnement : accompagnement de collectivités et de groupes d'acteurs dans leurs projets de développement durable.



Date de création : 1990
Statut Juridique : Association loi 1901
Périmètre géographique : Belle-Île-en-Mer

36

fermes

6%

des emplois de l'île

1

point de vente



02 97 31 40 15
accueil@belle-ile-nature.org
www.belle-ile-nature.or

Contexte et enjeux

Le CPIE de Belle-Île-en-Mer porte un **projet alimentaire territorial** depuis 2018. Différentes actions sont menées dans ce cadre, notamment la participation à la démarche de **recherche-action ATLASS** portant sur la résilience alimentaire. Il s'agit de **limiter la vulnérabilité alimentaire en cas de crise**. C'est une préoccupation plus prégnante sur les îles que sur les territoires situés sur le continent. En cas de tempête par exemple, le bateau ne peut pas faire la traversée. Une rupture d'approvisionnement est possible si le mauvais temps perdure (insuffisance de stocks). La structuration de filières locales s'inscrit dans cette perspective.

Objectifs et principes de fonctionnement

La réflexion autour de la filière farine est née de l'initiative d'un citoyen, qui souhaitait revoir fonctionner **un moulin à vent** sur l'île, alors qu'il n'y en avait plus. La mise en place d'une collaboration entre divers acteurs autour de cette idée apparaissait tout à fait possible. **Le collectif de citoyen·ne·s** qui émerge est très intéressé par **les céréales locales bio**. Le CPIE se tourne alors vers les agriculteur·rice·s pour mieux connaître les produits, les itinéraires de culture, le matériel disponible

et appréhender leur intérêt pour une telle dynamique. **Un cahier des charges** est négocié, qui **exclut les produits chimiques de synthèse** depuis plus de trois ans. Des semis de blé sont réalisés dans ces conditions depuis trois ans.

Un deuxième cercle de coopération se développe progressivement autour de la transformation de deuxième niveau : **des boulangeries et pâtisseries utilisent désormais cette farine.**

Parties prenantes

- Un collectif de citoyen·ne·s
- Des producteur·rice·s
- Des artisan·ne·s transformateurs

Difficultés rencontrées

Des mauvaises récoltes sont observées certaines années en raison d'une mauvaise maîtrise technique des cultures.

Un autre problème réside dans le manque d'équipements adaptés.

Pour les transformateurs, le prix de la farine est évidemment plus élevé que pour celle venant du continent. **Ils acceptent de soutenir l'émergence de cette nouvelle filière en consentant à payer ce prix plus élevé.**

A NOTER Les agriculteur·trice·s présents sur l'île ne produisent pas de céréales ; celles qui existent sont fourragères et non panifiables, et dans tous les cas non labellisées en bio. Pour un éleveur qui fait du lait par exemple, faire labelliser en bio 2ha de terres pour cultiver des céréales destinées à l'alimentation humaine peut s'avérer compliqué. Le cahier des charges bio et les pratiques réelles des agriculteur·rice·s ont été comparés et confrontés aux attentes des citoyen·ne·s. Le dialogue a pu

s'établir sur une base technique. Le cahier des charges obtenu à l'issue de la négociation satisfait les deux parties.

Points d'appui

Le CPIE de Belle-Île joue le rôle de **médiateur** et **met à profit ses compétences scientifiques** pour objectiver les situations.

Perspectives d'avenir

Les agriculteur·rice·s alertent sur les phénomènes de **prédation par la faune** sauvage des cultures, très importants à Belle-Île et expliquent en partie le recul des cultures. Le développement de la filière céréales dépend d'une meilleure maîtrise de ces dégâts. Le CPIE de Belle-Île-en-Mer s'est saisie de ce sujet, dans une optique coopérative. Il faut cette fois mettre autour de la table **d'autres acteurs, comme les chasseurs.**



© CPIE Belle-Île-en-Mer

GROUPE
Néo⁵⁶

Neo56

Un PTCE engagé dans
les transitions
alimentaires

“ À PROPOS

Travailler ensemble pour l'emploi dans la construction de projets innovants : accompagnement vers l'emploi et intérim/insertion



Date de création : 2014
Statut Juridique : Association
Périmètre géographique : Pays de Vannes

1

restaurant patrimonial

200

salarié-e-s en intérim social

1700

paniers de la ferme solidaire



contact@neo56.org
02 97 53 36 25
www.neo56.org

Contexte et enjeux

L'activité principale du Groupe Néo56 est **l'activité par l'insertion économique pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes en difficultés sociales**, autour de trois pôles, qui se sont structurés dans le temps :

- **Emploi** : pour mettre à disposition du personnel
- **Mobilité** : pour faciliter l'accès à l'emploi
- **Alimentation** : pour contribuer à une alimentation locale et de qualité.

Le Groupe Néo56 est labellisé **PTCE** (Pôle territorial de coopération économique) depuis 2017, c'est-à-dire depuis la première vague de labellisation. Le pays de Vannes, de par sa situation en zone littorale, est soumis à une forte pression foncière qui se répercute sur **les circuits alimentaires de proximité, eux-mêmes fortement contraints**.

Objectifs et principes de fonctionnement

Le pôle alimentaire s'est structuré à partir de 2009 avec la création de **Rebom, une ferme maraîchère bio - un chantier d'insertion** - située à Sarzeau. En 2017, un premier restaurant d'insertion a vu le jour mais n'a pas pu être pérennisé. **Ti Anna**,

un restaurant patrimonial situé à Séné est né en 2020 sous la forme d'une entreprise d'insertion. Ainsi le pôle alimentaire touche à la fois le niveau de la **production, en agriculture biologique,** et celui de la **consommation, avec un ancrage local.**

Différentes actions partenariales renforcent et prolongent cette dynamique. Néo56 est par exemple partie prenante du **projet RARE** pour Rendre accessible une Alimentation saine et favoriser le Retour à l'Emploi, piloté par le Groupement des agriculteurs biologiques du Morbihan : il consiste à **accompagner des personnes sur l'information et la découverte des métiers de toute la chaîne alimentaire,** de la production à la consommation en passant par la distribution.

A NOTER : Avec l'Université de Bretagne Sud, un partenariat permet aux **étudiant·e·s de bénéficier d'un panier de légumes à prix serré,** pour favoriser le bien-manger de cette frange de la population qui bien souvent n'a pas la possibilité de se nourrir de manière suffisante et équilibrée.

Parties prenantes

Acteurs mobilisés : personnes en situation de précarité sociale et économique

- ♦ **Partenaires :** Université Bretagne Sud, Groupement des agriculteurs biologiques du Morbihan
- ♦ **Cibles :** entreprises, collectivités territoriales

Difficultés rencontrées

Dans les restaurants, le travail de produits locaux et de saison est très lié aux envies et à la formation des professionnels de la restauration. C'est un point à travailler en permanence.

Au niveau des fermes, au-delà de l'injonction à manger local, sain et durable, qui est un objectif relativement partagé, il reste difficile de trouver des ouvriers ma-

raîchers. Il y a une **différence de perceptions entre ce type d'alimentation un peu idyllique et le travail de terrain que cela représente.**

Une autre difficulté réside dans l'atteinte du modèle économique. C'est là aussi une différence de perception entre un idéal de consommation et le principe de réalité.

Points d'appui

L'implication des collectivités sur l'acquisition de foncier pour le préserver et le réserver à un usage alimentaire local est très pertinent, et se fait au bénéfice des élèves et personnes âgées de la commune, qui fréquentent les restaurants collectifs. C'est un vrai pouvoir d'action dont dispose les collectivités, mais qui **reste sous-utilisé.**

Les clauses sociales dans les marchés publics sont un autre levier efficace pour favoriser les structures de l'ESS. Cela a été le cas sur le marché « réceptions » du Département du Morbihan qui a réservé une partie de ce marché aux entreprises d'insertion. Des prestations traiteur ont ainsi pu être mises en place au départ de l'un des restaurants du Groupe Néo56.

Perspectives d'avenir

L'idée est de **pousser plus loin le respect de la saisonnalité des produits** et leur origine locale pour l'approvisionnement du restaurant d'insertion. Un deuxième chantier d'insertion est en projet : **la gestion d'un site fermier de 10 ha acquis par la ville de Meucon** sera probablement confiée à Néo56. Enfin la **relocalisation d'une filière légumes** est au stade de l'étude, pour envisager le développement d'une légumerie, en lien avec les PAT. Cela soulève des questions de gouvernance et de compétence mais permettrait d'avoir un outil de transformation des produits locaux à destination de la restauration collective locale.



CUMA les Landes Fourragères

Faire découvrir la
coopération dans les CUMA

“ À PROPOS

Location de matériel agricole ou
prestation de travaux agricoles.
Valorisation du bois des haies.



Date de création : février 1960
Statut Juridique : CUMA
Périmètre géographique :
Rayon de 25 km autour de
Martigné-Ferchaud

1,4

millions d'euros de CA

80

adhérents

8

salariés et 2 apprentis



02 99 47 95 45
atelier.cumalafourragere@gmail.com
cumalafourragere.wordpress.com

Contexte et enjeux

La CUMA de Martigné-Ferchaud fonctionne avec un conseil d'administration de 15 personnes divisées en 4 branches : finances, achat de matériels, relations aux adhérents, RH. C'est un **lieu d'apprentissage de la coopération**. Les administrateur·rice·s souhaitent **aller vers les jeunes qui s'installent**. Ils leur proposent de participer à une réunion de CA pour découvrir le fonctionnement coopératif.

Objectifs et principes de fonctionnement

Il est important de faire connaître le système coopératif.

Depuis un an et demi, des liens ont été tissés avec la MFR de Janzé. L'établissement ne possède pas de plateau technique. **Les jeunes en formation viennent à la CUMA pour des ateliers de découverte du matériel**. Le contrôle en cours de formation (CCF) est ensuite réalisé à la CUMA. Cela répond à un double enjeu :

- **Les élèves se forment au matériel ;**
- **Ils découvrent le fonctionnement des CUMA**, ce qui est intéressant pour celles et ceux qui s'installeront.



©CUMA les Landes Fourragères

Le partenariat avec la MFR permet de favoriser l'ouverture des jeunes au fonctionnement coopératif, au moment où ils réfléchissent à leur installation.

Parties prenantes

- ♦ **Acteurs mobilisés** : MFR de Janzé
- ♦ **Cibles** : jeunes en formation

Difficultés rencontrées

La principale difficulté réside dans la **faible disponibilité des responsables de la CUMA**, même si c'est une caractéristique de l'engagement collectif. C'est une

problématique à laquelle les personnes qui s'installent en agriculture sont particulièrement confrontées.

Points d'appui

Il importe de laisser aux personnes le temps de s'approprier l'outil collectif et de trouver leur place.

Perspectives d'avenir

L'enjeu est de pouvoir maintenir cette action, qui est réalisée sur un temps de bénévolat par le président de la CUMA



©CUMA les Landes Fourragères



Cap44

Expérimenter la
transformation
d'exploitations agricoles
en Scop

À PROPOS

Accompagnement à l'installation
et la transmission agricole.



Date de création : 2007
Statut Juridique : SCIC
Périmètre géographique : Loire
Atlantique

350

K€ de chiffre d'affaires

7

salarié·e·s

200

porteur·euse·s de projets
accueillis par an environ

Contexte et enjeux

Dans un **contexte de très fort enjeu de renouvellement des générations en agriculture**, Cap44, la Ciap Pays de la Loire, Les Ecosolies et l'union Régionale des Scop et Scic de l'Ouest s'associent pour travailler à **l'expérimentation de la transformation de 2 fermes en scop dans les 3 ans à venir**. Il s'agit notamment de lever les freins à l'installation des NIMA et de prendre en compte les changements de motivation et d'attentes à l'installation (protection sociale, rémunération du travail, non endettement) en trouvant un support à l'installation collective.

Objectifs et principes de fonctionnement

L'objectif est **de rendre lisible** pour nos structures, pour les acteurs agricoles, pour les acteurs de la coopération, pour l'administration et le législateur **quels sont les leviers et les freins à l'utilisation du statut Scop en agriculture**.

Le modèle de la SCOOP est intéressant car la richesse qui est produite est redistribuée en salaire mensuel et mise en réserve dans l'entreprise pour renforcer la capaci-



té de réinvestissement dans l'outil de production. La SCOP permettrait aussi de faciliter la mobilité sur l'outil de production et d'améliorer sa transmissibilité, car il reste la propriété de l'entreprise.

Cette expérimentation va aussi permettre de croiser les regards des accompagnements coopératif et agricoles en proposant une offre de service croisée.

L'expérimentation porte sur la transformation de GAEC existant avant d'aller sur des expériences en création et transmission.

Parties prenantes

- Cap44, CIAP Pays de la Loire, Les Ecosolies, l'URSCOP Ouest, agriculteurs

Difficultés rencontrées

- Financement du temps de coordination et de mise en œuvre du projet
- Visibilité du projet

Points d'appui

Bonne mobilisation du réseau agriculture paysanne en Loire Atlantique et Morbihan. Soutien par la recherche et par les collec-

tivités des territoires concernés.

Visibilité dans les réseaux coopératifs et agricoles.

Perspectives d'avenir

Une première soirée de présentation a eu lieu en Loire Atlantique courant octobre 2023. Elle a réuni une trentaine d'agriculteurs et agricultrices intéressés par le sujet. Nous prévoyons **une formation de 2 jours début 2024** pour approfondir les cas candidats à l'étude à la transformation en scop.

■ Sources

Parcours installation/transmission

- [1] Chambres d'agriculture de Bretagne - ABC Les chiffres 2022
- [2] Agreste Études N°4 2021 - Recensement agricole 2020
- [3] Intervention de François Purseigle - 22 novembre 2022
- [4] L'État des terres agricoles en France, Tout doit disparaître ? - Terre de Liens 2022
- [5] Note d'information « Des agricultrices et agriculteurs nombreux pour nourrir durablement la France demain ! » à l'attention des parlementaires - septembre 2022
- [6] The shift project L'emploi : moteur de la transformation bas carbone Synthèse - décembre 2021
- [7] Chambres d'agriculture de Bretagne, Création, reprise, transmission - Les chiffres-clés 2021
- [8] La propriété des terres agricoles en France, À qui profite la terre ? L'État des terres agricoles en France N°2 - Terre de Liens 2023
- [9] En ligne : <https://www.le-prix-des-terres.fr/carte/terre/>
- [10] Rapport Charges et Produits de la MSA 2022

Parcours alimentation

- [11] INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001760184>
- [12] CESER L'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050 : quels enjeux de société ? - juin 2021
- [13] ADEME : <https://optigede.ademe.fr/alimentation-durable>
- [14] INSERM : <https://www.inserm.fr/dossier/nutrition-et-sante>
- [15] Ministère des solidarités et de la santé - Programme national nutrition santé 2019-2023
- [16] ANSES : <https://www.anses.fr/fr/content/one-health-une-seule-sant%C3%A9-pour-les-%C3%AAtres-vivants-et-les-%C3%A9cosyst%C3%A8mes>
- [17] SOUQUET Catherine « Restauration collective : des difficultés structurelles exacerbées par la crise sanitaire » - INSEE Première N°1840 du 25 février 2021
- [18] Amélioration de la qualité des repas en restauration collective : mobilisation des acteurs et premiers résultats - CEP Analyse N°189 - juin 2023
- [19] Un Plus Bio Observatoire national de la restauration collective bio et durable - 2022
- [20] INSEE L'essentiel sur... la Bretagne - Chiffres-clés - 20 octobre 2023
- [21] GRANIER Emmanuel, SALA Marie « En 2020, une forte augmentation de la précarité qui affecte tous les territoires bretons » - INSEE - Analyses Bretagne N° 112 du 29 septembre 2022
- [22] Magali FEVRIER, Émeric MARQUERITE, Laurent AUZET, Rodolphe BELLANGER « En Bretagne, les revenus des ménages agricoles sont, plus qu'ailleurs, liés à l'activité de l'exploitation » - INSEE - Analyses Bretagne N° 97 du 19 novembre 2020
- [23] Régine BORDET-GAUDIN, Caroline LOGEAIS, Amandine ULRICH « Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage » - INSEE Première N° 1876 du 11 octobre 2021
- [24] France Stratégie « Alimentation, logement, transport : sur qui l'inflation pèse-t-elle le plus ? » - Note d'analyse N°119 - février 2023
- [25] L'équation impossible des prix accessibles et rémunérateurs ? - Réseau CIVAM Territoires à vivre - La quadrature du poireau
- [26] Banques alimentaires - Etude «Profils» qui sont les personnes accueillies à l'aide alimentaire ? - février 2023
- [27] Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/plan-de-lutte-contre-la-misere-et-la-precarite-agir-concretement/lutter-contre-la-precarite-alimentaire/>

Parcours filières

- [28] L'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050 : quels enjeux de société ? - CESER - juin 2024
- [29] Chambres d'agriculture de Bretagne - ABC Les chiffres - Agriculture et agroalimentaire de Bretagne en clair - édition 2022
- [30] Bretagne Développement Innovation - Les cartes de la Bretagne agroalimentaire - 2022-2024
- [31] Fédération nationale des CUMA - Chiffres-clés - édition 2023
- [32] Les Greniers d'Abondance - Qui veille au grain ? Du consensus scientifique à l'action publique - février 2022
- [33] L'équation impossible des prix accessibles et rémunérateurs ? - Réseau CIVAM - Territoires à vivre La quadrature du poireau
- [34] RMT alimentation locale : <https://www.rmt-alimentation-locale.org/>

Parcours changement de culture

- [35] Intervention de Stéphane Linou au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine - 23 mai 2023
- [36] Les Greniers d'Abondance - Qui veille au grain - Du consensus scientifique à l'action publique - février 2022
- [37] L'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050 : quels enjeux de société ? - CESER - juin 2024
- [38] Blaise BERGER, Catherine DARROT, ATLASS 2 - Rapport d'analyse Volet 1 - Décrypter Trajectoires alimentaires et bilan de la crise Covid-19 sur les territoires pilotes - décembre 2021
- [39] DRAAF Bretagne : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/les-pat-en-bretagne-a2482.html>
- [40] C. DARROT, G. MARECHAL, T. BREGER - Rapport sur les Projets Alimentaires Territoriaux (P.A.T.) en France - octobre 2019
- [41] Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : <https://www.economie.gouv.fr/ptce-saison-3-relance#>
- [42] La Coopération agricole Ouest
- [43] Contribution écrite de Véronique Lucas - INRAe

Les participant·e·s à la journée du 4 octobre 2023

- > Agora Services
- > Agrobio Ille-et-Vilaine
- > Alimentation Bien Commun
- > Association Ekolobio
- > Association Kazel-ha-kazel
- > Auray Guiberon Terre Atlantique
- > Banque des Territoires
- > Biocoop Callune
- > Biocoop La Belz'Saison
- > Biolait
- > Brest Métropole
- > Bretagne commerce équitable Nord-Sud
- > BRUDED
- > CAP 44
- > CFPPA Le Gros Chêne
- > Chambre d'Agriculture de Bretagne
- > Chambre de métiers et de l'artisanat Bretagne
- > CIAP 22
- > Cigales de Bretagne
- > Civam 29
- > Collectif Sécurité sociale de l'alimentation Ille-et-Vilaine
- > Communauté de Communes du Kreiz Breizh
- > Commune de Plouguerneau
- > Conseil de développement Pays du Centre Ouest Bretagne
- > CPIE Belle-Ile-en-Mer
- > CPIE Forêt de brocéliande
- > Cress Bretagne
- > Cress Pays de la Loire
- > Cuma Kig Bro Leon
- > Cuma Martigné-Ferchaud
- > DDTM Ille-et-Vilaine
- > DDTM Morbihan
- > Département des Côtes-d'Armor
- > Des citoyennes et des citoyens
- > Des porteuses et des porteurs de projet
- > Dezed
- > DRAAF Bretagne
- > DREETS Bretagne
- > Épicerie solidaire en réseau
- > ESS France
- > Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez
- > Fédération Régionale des MFR
- > Foncière Le Buis Sonnant
- > Fondation de France
- > France Active Bretagne
- > FRCIVAM Bretagne
- > QFA solidaire La Bouvrais
- > QIE La ferme de Penkerlen
- > Groupe Breizh a-gleiz
- > Groupe La Poste - Morbihan
- > Groupe Néo56
- > Groupement des agricultrices et agriculteurs biologiques du Morbihan
- > Ici Cultivons Demain
- > Initiative Bio Bretagne
- > INRAe
- > Institut Agro
- > Kazel-Ha-Kazel - Douarnenez
- > Kreiz Breizh Transitions
- > La Coopération Agricole Ouest
- > La Fresque Agri-Alim
- > La Manufacture des jeunes pousses
- > La Marmite
- > Lamballe Terre & Mer Agglomération
- > Mady & Co
- > Maison de l'agriculture biologique du Finistère
- > Maison de la consommation et de l'environnement
- > Manger Bio 35
- > MFR de Questembert
- > MFR de Rumengol
- > Montfort Communauté
- > Monts d'Arrée Communauté
- > Morlaix Communauté
- > Optim'ism (Réseau Cocagne)
- > Parc naturel régional d'Armorique
- > Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- > Pôle ESS Centre Bretagne
- > Pole ESS Cornouaille
- > Pôle ESS du Pays de Dinan
- > Pôle ESS du pays de Fougères
- > Pôle ESS du Pays de Ploërmel
- > Préfecture de la région Bretagne
- > PTCE Ecodomaine Le Bois du Barde
- > Quartier Gourmand
- > Guimperlé Communauté
- > Redon Agglomération
- > Région Bretagne
- > Rennes Métropole
- > Réseau agricole des îles atlantiques
- > Réseau éducation environnement du pays de Fougères
- > SCI de Kerléo
- > SCIC Abattoir de Rostrenen
- > SCIC Le ruisseau
- > SCIC Lisières
- > SICA Trans Farm Earth
- > SOLAAL Bretagne
- > Solidarité Paysans de Bretagne
- > Solinum
- > Sous-Préfecture de Pontivy
- > Terralim
- > Terre de Liens Bretagne
- > UDAF du Morbihan
- > ULAMIR - CPIE Pays de Morlaix
- > Union nationale des groupements des épiceries sociales et solidaires
- > Union régionale des Scop & Scic de l'Ouest
- > Université des sciences et des pratiques gastronomiques
- > Vaisseau tomate
- > Ville d'Auray
- > Vitré Communauté
- > Vrac 29
- > Vrac Rennes

Nous remercions l'ensemble des participant·e·s et des personnes interrogées qui ont contribué à la réalisation de ce document de restitution.



Publication de la Cress Bretagne

Directeur de la publication :

Grégory Huchon

Equipe de rédaction :

Marie Behra et Marion Michelin

Mise en page :

Marjorie Hervé

Impression :

Média Graphic sur du papier 100% recyclé - Rennes

Dépot légal

ISBN : 978-2-9592220-0-9

Photo de couverture

Optim'ism - entreprise solidaire

Contact

Marion Michelin

mmichelin@cress-bretagne.org

©Cress Bretagne 2023

Tous droits réservés

www.ess-bretagne.org

47 avenue des Pays Bas - 35200 Rennes

Aidez-nous à limiter l'impact de cet exemplaire sur l'environnement,
jetez-le dans un bac de tri dédié au papier.



STRATÉGIE RÉGIONALE **ess**

2024 ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

